

Rapport financier*

du groupe et de Poujoulat SA

2022-23

*French only



Rapport de gestion du groupe et de Poujoulat SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du groupe et de la société Poujoulat SA au cours de l'exercice 2022/2023, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de la société Poujoulat SA.

A. Rapport de gestion du groupe

1. Déclaration de Performance Extra-Financière

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce, le Groupe Poujoulat fournit des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale. Il est rappelé que le groupe est tenu de publier une Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière dans son rapport de gestion car son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Les informations communiquées ont fait l'objet d'un avis de conformité et de sincérité par un Organisme Tiers Indépendant, annexé au présent rapport.

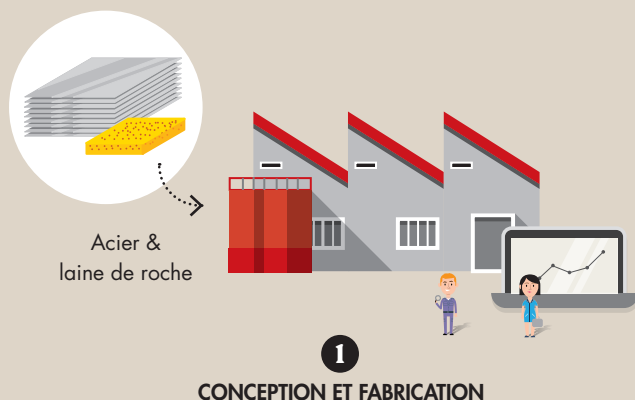


La carte d'identité du groupe

Le Groupe Poujoulat est structuré autour de deux branches d'activité (chiffres au 31 mars 2023). La part relative des activités ainsi que les structures juridiques qui les composent sont rappelées dans le diagramme ci-après :



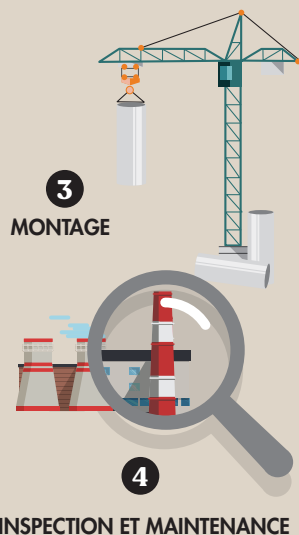
Conduits de cheminée et cheminées industrielles



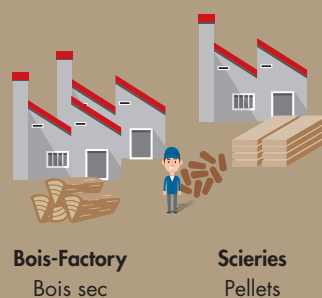
Conduits de cheminée



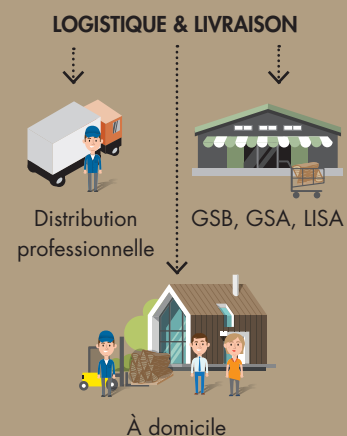
Cheminées industrielles



Bois énergie



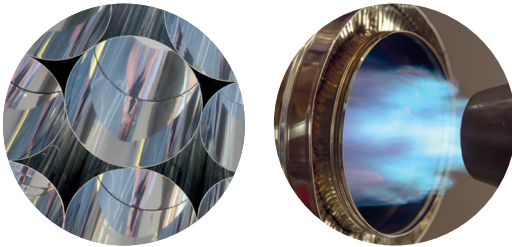
EURO ÉNERGIES



Les valeurs du groupe

Le Groupe Poujoulat privilégie une vision de long terme pour développer ses activités. Cette démarche s'articule autour de quatre engagements :

Des produits exemplaires



- Concevoir et développer durablement
- Améliorer le pouvoir d'achat des utilisateurs grâce à l'efficacité énergétique
- Sourcer de façon exemplaire les matières premières nécessaires à la fabrication
- Tester de façon rigoureuse les performances des produits et valider celles-ci in situ

Des entreprises engagées



- S'ancrer durablement dans les territoires
- Investir dans les outils de production pour pérenniser les activités locales
- Recourir aux énergies renouvelables et décarbonées pour chauffer et éclairer nos usines et bureaux
- Soutenir les initiatives sportives, culturelles et éducatives

L'investissement humain



- Promouvoir la mobilité en interne dès que faire se peut
- Encourager la formation des équipes et notamment en vue d'améliorer la sécurité au travail
- Développer des outils éducatifs comme l'école interne
- Promouvoir et développer l'apprentissage
- Améliorer les conditions de travail

La transformation digitale



- Apporter davantage de services aux clients
- Gagner en productivité
- Réduire notre empreinte écologique
- Améliorer le service après-vente pour qu'il soit plus performant et plus diligent

Objectifs de notre politique extra-financière

Nos marchés connaissent une mutation rapide et la société s'oriente vers des modes de consommation plus durables et responsables. Satisfaire nos clients doit être notre priorité : cet objectif doit nous permettre de structurer nos actions et de développer une démarche d'amélioration continue. Cet objectif doit également nous amener à améliorer notre rentabilité tout en diminuant notre empreinte environnementale.

Notre ambition à horizon 2025 doit nous permettre :

- d'améliorer la qualité de nos prestations et de nos produits en implémentant une analyse de leur cycle de vie,
- de faire progresser notre performance opérationnelle et environnementale,
- de structurer et digitaliser nos process pour être plus efficaces et agiles,
- d'améliorer la qualité de vie au travail.

Nos objectifs « sécurité » à horizon 2025 sont :

- de réduire les accidents du travail chaque année (tant en nombre qu'en gravité), et de développer une culture de sécurité, de prévention et de responsabilité dans toute l'entreprise,
- de mieux sécuriser les situations de travail et de prévenir les maladies professionnelles, d'améliorer la conception et l'ergonomie des postes de travail et de renforcer la formation,
- de mettre en place un système de management qualité/sécurité /environnement pour permettre la conformité permanente à la réglementation,
- de structurer un système d'amélioration continue pour toujours satisfaire ces exigences.

Nos objectifs « environnement » pour 2025 sont :

- d'atteindre 75 % d'électricité d'origine renouvelable consommée par le groupe en France
- de développer l'autoconsommation solaire pour viser 18 % des consommations du groupe en France (et expertiser la faisabilité d'une centrale en Pologne sur le site de Poujolat à Legionowo)
- de développer des produits à la fois efficaces, durables et recyclables s'inscrivant dans la réglementation « responsabilité élargie du producteur » filière bâtiment
- de renforcer la valorisation des déchets (> 90 %),

- de diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, notamment en maîtrisant les consommations d'énergie, d'eau et les émissions de gaz à effet de serre, tout en développant la production d'énergies renouvelables pour l'électricité, le chauffage voire le gaz de process
- de conduire le projet « décarbonation transport »
- d'assurer la meilleure prévention vis-à-vis de toute sorte de pollution,
- de mettre en place un système de management qualité/sécurité/environnement pour permettre la conformité permanente à la réglementation,
- de structurer un système d'amélioration continue pour toujours satisfaire ces exigences.

Cartographie initiale des risques et mise à jour

Le groupe a procédé en premier lieu à une évaluation des enjeux clés pour définir une stratégie RSE cohérente avec sa stratégie d'affaires à long terme, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes. Une analyse des principaux risques et opportunités a été mise en œuvre puis la cartographie initiale a été révisée en début d'année 2022 pour aboutir à la classification des risques selon deux catégories risques bruts et risques nets :

Statut	Nombre de risque en brut	Nombre de risque en net
Majeur	17	0
Fort	8	5
Modéré	9	21
Faible	2	10
TOTAL	36	36

Après identification des mesures de maîtrise, aucun n'apparaît « en risque net » comme majeur et/ou critique. L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par la Direction Générale, aboutissant à la définition des thèmes RSE à suivre en priorité.

Rappel des enjeux choisis par le groupe

La Déclaration de Performance Extra-Financière de l'exercice initiale avait permis de déterminer huit enjeux pertinents choisis parmi quatre piliers (environnemental, sociétal, social et transversal). Comme indiqué à l'époque, le Groupe Poujolat a souhaité intégrer trois enjeux nouveaux. Comme l'année dernière, il ne nous est pas apparu pertinent, au regard de l'activité du groupe, de reporter les données sur les enjeux suivants :

- le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable,
- le bien-être animal,
- la consommation de matière première qui sera inclus dans l'enjeu environnemental lié à l'empreinte carbone et suivi au travers du taux de rebut.



Le pilier social

Des relations de confiance avec les hommes et les femmes

- Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail
- Développer les compétences et les savoir-faire
- Informer sur les accords collectifs
- Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité



Le pilier sociétal

Des relations responsables avec nos clients et partenaires

- Développer les valeurs de l'entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat culturel et humanitaire
- Développer la démarche consumériste
- Développer les achats responsables incluant l'approvisionnement en bois

4 Piliers 11 Engagements



Le pilier transversal

- Digitaliser



Le pilier environnemental

Des relations durables avec nos territoires

- Améliorer la performance énergétique
- Réduire l'empreinte carbone
- Réduire l'empreinte environnementale liée aux déchets

Méthodologie et reporting

Une démarche structurée et transversale :

Afin de structurer la démarche et de couvrir toutes les dimensions de la RSE, le groupe s'est appuyé sur la norme internationale ISO 26 000. Ce référentiel a permis de donner un cadre de référence et une cohérence globale aux différentes actions menées au sein de l'entreprise dans les domaines sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques.

Périmètre

a) Périmètre temporel

Sauf exception, les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 correspondant à l'exercice comptable du Groupe Poujoulat. Les exceptions feront l'objet d'une mention explicite au sein du présent rapport.

b) Périmètre de consolidation

Les informations fournies portent sur la société elle-même ainsi que sur l'ensemble des filiales intégrées globalement dans le périmètre consolidé.

Le périmètre du taux de couverture exclut :

• Pour le segment conduits de cheminée :

- la société SA Poujoulat Belgique qui est une holding financière sans activité propre,
- la société Amperya 79 qui clôture son 2^e exercice mais n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et ne compte aucun salarié au titre de l'exercice.

• Pour le segment bois énergie :

- les sociétés SOCCEM et La Bûche forestière intégrées au groupe au cours de l'exercice,
- la société SEF 42 qui est une très petite structure en charge de l'exploitation forestière,
- la société BGDK car il s'agit d'une société mise en équivalence,
- la société Lorraine pellets car il s'agit d'une société mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation des indicateurs peut varier selon les informations considérées. Dans un souci de cohérence et afin de faciliter la lecture, le taux de couverture sera toujours exprimé au regard du chiffre d'affaires pour les quatre piliers.

Le taux de couverture des indicateurs clés par pilier est synthétisé comme suit :

PILIER	ENJEUX	Taux de couverture par KPI* par enjeu	Taux de couverture par pilier (moyenne)	Taux de couverture globale
TRANSVERSAL	Digitaliser les services aux clients en interne et en externe	Pas de KPI	Pas de KPI	77,6 %
SOCIAL	Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail	93,6 %	93,6 %	
	Développer les compétences et savoir-faire	93,6 %		
ENVIRONNEMENTAL	Améliorer la performance énergétique	87,3 %	70,2 %	
	Réduire l’empreinte carbone	32,1 %		
	Réduire l’impact environnemental lié aux déchets	91,2 %		
SOCIÉTAL	Développer les valeurs de l’entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat culturel et humanitaire	100 %	69 %	
	Développer la démarche consumériste	32,1 %		
	Développer les achats responsables incluant l’approvisionnement du bois	43 % (charte) 100 % (bois)		

Méthodologie

L'animation de la démarche RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurés par la responsable QSE de la société Poujoulat SA. Un processus de collecte a notamment été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les volets social, environnemental et sociétal. Cette méthodologie permet une analyse fine selon cinq critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. La DPEF a été construite en capitalisant sur l'approche risque du groupe.

Nous avons mis à jour la cartographie des risques en janvier 2022 et repris la nouvelle version pour trier les risques sociaux, sociétaux et environnementaux déjà identifiés par ailleurs. Ce travail d'identification et de mise à jour des risques extra-financiers a permis de mettre en exergue la maîtrise et les politiques liées à ces enjeux de responsabilité sociétale. Nous nous sommes appuyés sur l'article R.225-105 du code de commerce pour procéder à notre analyse de risque ainsi que sur les travaux menés depuis 2011 en interne sur la norme ISO 26 000.

* Le KPI pour « Key Performance Indicator » est l'indicateur clé de performance qui va permettre de mesurer la performance de l'entreprise pour les enjeux déterminés suite aux actions mises en place.

Faits marquants 2022/2023



Pilier social

-41%
(Vs n-2)

-27%
(Vs n-1)

Baisse du taux de fréquence
des accidents du travail

-66%
(Vs n-2)

-42%
(Vs n-1)

Baisse du taux de gravité
des accidents du travail

+ 71%
(Vs n-2)

+ 28%
(Vs n-1)

Augmentation du volume
d'heures de formation

Pilier environnemental



Mise en service de
la 1^{re} centrale solaire
en autoconsommation
(245 kWc)



Lancement
du plan solaire 2025

** Électricité solaire autoproduite
sur les sites du groupe*



Lancement
du programme
décarbonation
transport



Maintien du taux
de recyclage ou
de valorisation
des déchets

Scope
3

Bilan carbone
de Poujoulat SA

Pilier sociétal

103,2
km

Rayon moyen pondéré
d'approvisionnement
en bois*

** Pour l'activité bois énergie du groupe*



Participation à
« 200 poêles et conduits
de fumée pour l'Ukraine »

** Opération organisée par le SER
et la Protection civile*



Euro Énergies labélisé
« Bois de France »



3 jeunes championnes*
accompagnées
durant l'exercice

** Pauline Bergeron, Hina Comadi
et Pauline Cuq respectivement
en badminton, surf et judo*

85%
des fournisseurs
critiques

Taux de signature
« Charte achats responsables »
de Poujoulat

** 5 nouveaux signataires*

Pilier social

ENJEU AMÉLIORER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le bien-être au travail de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Poujoulat est un enjeu majeur dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise. L'Humain tient une place prépondérante dans la vision de long terme et de progrès que porte le groupe. L'ambition de Poujoulat est donc tout naturellement d'améliorer la santé et la sécurité au travail, de développer le bien-être au travail, de développer les compétences et les savoir-faire pour l'ensemble de ses collaborateurs et ceci tout au long de leur carrière professionnelle.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer l'amélioration de la sécurité au travail de manière globale et comparable, le groupe suit deux indicateurs clé de performance : le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG)

$TF = \text{Nbre d'accidents avec arrêts} / (\text{Nbre d'heures travaillées} \times 10^6)$

$TG = \text{Nbre de jours d'arrêt de travail suite à un accident} / (\text{Nbre d'heures travaillées} \times 10^3)$

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

93,6 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

La politique de sécurité du groupe repose sur plusieurs volets :

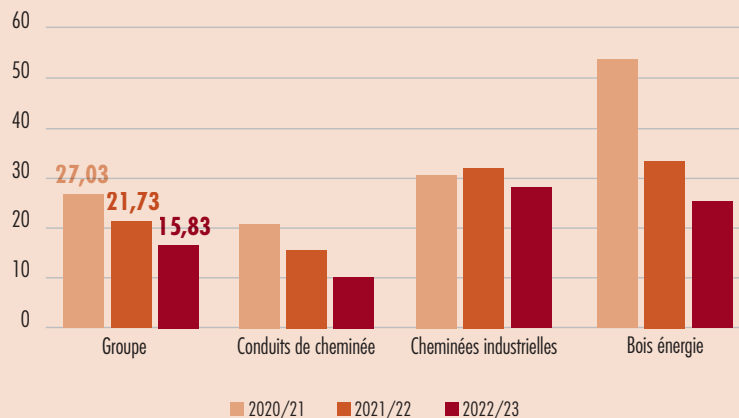
- une politique d'investissements continus qui permet de sécuriser les tâches de façon incrémentale grâce à un parc machine plus ergonomique et plus sécurisé,
- une analyse des accidents et des mesures de prévention adaptées aux retours d'expérience,
- une politique continue de formation à la sécurité et à la prévention,
- la diffusion au sein des entités du groupe des « best practices ».

Par ailleurs 2 actions sont à noter :

- > **formation de prévention aux troubles musculo-squelettiques obligatoire** pour l'ensemble des collaborateurs,
- > **ostéopathie et réflexologie** : les salariés de Poujoulat SA bénéficient des services d'un ostéopathe et d'un réflexologue.

RÉSULTATS (1/2)

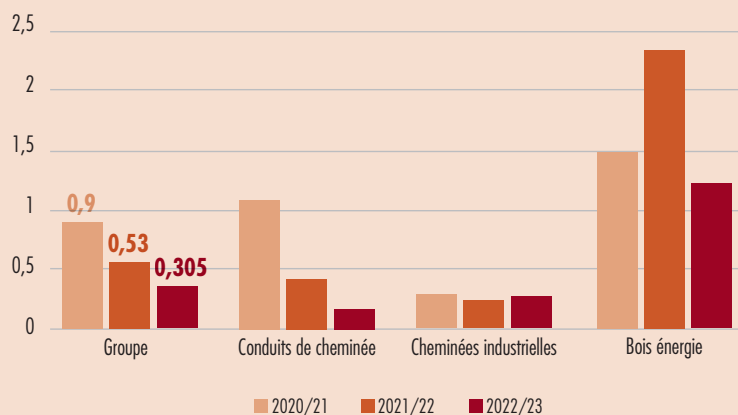
ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES



Pilier social

RÉSULTATS (2/2)

ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES



COMMENTAIRES ET ANALYSES

Les résultats obtenus sont très satisfaisants, ils font apparaître une baisse significative des taux de fréquence et des taux de gravité sur les trois derniers exercices. La branche bois-énergie a des indicateurs plus élevés que la branche « métal », la nature et le poids des matières premières expliquent cette différence.

Sport & bien-être au travail



• **Football** : La 1^{re} édition du tournoi de football Poujoulat s'est tenu le 1^{er} juillet 2022 et a réuni 15 équipes au stade René Gaillard. Cette manifestation sportive a également été l'occasion de réaliser un geste solidaire puisque 100 repas ont été remis à l'épicerie solidaire « Le cabas solidaire » portée par l'association Soli'Niort.



• **Yoga** : Euro Énergies finance un cours de yoga par semaine pour ses salariés avec une professeure diplômée. Par ailleurs, l'installation de douches, cette année, sur le site d'Euro Énergies permet désormais à chaque salarié de pouvoir s'adonner à la course en journée.



• **Course à pied** : Dix participants salariés de Tôlerie Forézienne ont concouru à la course SaintÉlyon d'ASICS au mois de décembre 2022. La société a pris en charge les frais d'inscription.

Pilier social

ENJEU DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIR-FAIRE

La formation des collaboratrices et des collaborateurs est le moyen privilégié par le groupe pour accroître les compétences et les savoir-faire. Pour incrémenter l'expertise de chacun, source d'épanouissement intellectuel et permettre le développement de la polyvalence, source de résilience pour l'entreprise, le groupe ouvre la possibilité à tout salarié de se former dans le cadre d'une démarche cohérente avec ses fonctions ou en anticipation d'une évolution de ses tâches. Les formations peuvent être assurées inter-entreprise ou intra-entreprise par des formateurs internes ou externes.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer cet enjeu, l'indicateur choisi est le nombre total d'heures de formation sur le périmètre groupe (année civile).

TAUX DE COUVERTURE DE L'INDICATEUR

93,6 %

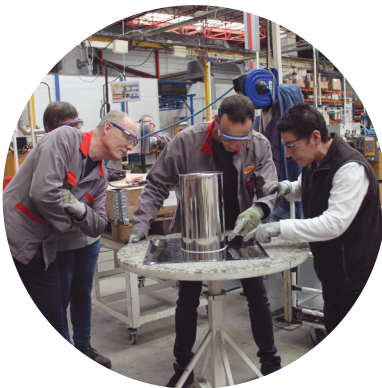
PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Les actions de formation se concentrent sur deux enjeux majeurs :

- la compétence métier et les problématiques d'hygiène/sécurité/environnement. Le volume global d'heures de formation est en augmentation et répond à une activité dynamique sur l'ensemble des segments du groupe,
- le projet d'école de formation production initié chez Poujoulat est le projet structurant du groupe pour permettre la transmission des savoir-faire entre les générations. La formation a été certifiée Qualiopi et l'aménagement prévu est en cours avec un permis de construire déposé pour réaliser un espace de formation dédié. La troisième étape du projet est de rendre le cursus qualifiant ou diplômant.

RÉSULTATS **23 451 heures de formation dispensées**
(vs 18 377 heures l'année précédente)
soit + 28 %

École de formation production



Depuis 2019, les modules de l'école de formation production sont dispensés à tout nouvel embauché ainsi qu'au personnel intérimaire en passe d'être définitivement intégré.

Ces formations d'une semaine abordent les sujets de qualité, sécurité et compétences clés nécessaire à l'atelier de production. En 2022, un bâtiment dédié (2 salles de formation + 1 salle des machines) est en place sur le site de Niort permettant aux 6 collaborateurs formateurs d'alterner de façon efficace entre théorie et pratique. De plus, l'école s'est vu attribuer le label QUALIOP1. L'année 2023 est consacrée à l'étude du dossier qualification afin d'offrir aux collaborateurs l'occasion d'obtenir un certificat de qualification professionnel en lien avec l'AFPI, dont l'effectivité est prévue pour 2024.

La lutte contre toute forme de discrimination

Lutter contre toute forme de discrimination, promouvoir l'égalité homme/femme, sensibiliser à la lutte contre le harcèlement sont des engagements que le Groupe Poujoulat entend porter car ils correspondent à ses valeurs. Seuls le mérite et l'engagement doivent être à l'origine des promotions au sein de l'entreprise. Si le groupe n'a pas arrêté d'indicateur particulier sur le sujet, les actions sont nombreuses. Ci-après vous trouverez quelques exemples issus de l'année écoulée.

Index égalité homme / femme :

Poujoulat SA a obtenu la note de 88/100 soit une progression d'un point par rapport à l'année précédente. Le découpage de l'index est le suivant :

	Points obtenus	Nbre de points max des indicateurs calculables
1. Écarts de rémunération	38	40
2. Écarts d'augmentations individuelles	20	20
3. Écarts de promotions	15	15
4. % de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	15	15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
TOTAL	88	100

Sensibilisation au Harcèlement et à la discrimination :

Lancée en 2021 pour l'ensemble des managers de Cheminées Poujoulat, cette sensibilisation est dispensée à tout nouveau manager. Nous pouvons associer cette démarche comme ayant eu un impact sur l'évolution de l'avancée en terme d'équilibre des genres. Pour exemple, la proportion de femmes (CDI + CDD au 31/12/AA) présentes dans l'usine est passée de 9,43 % fin 2020 à 14,36 % fin 2022, soit une progression de plus de 50 %. La sensibilisation sera déployée en 2024 sur la filière bois à l'adresse des managers.

Quelques actions en matière de lutte contre les discriminations :

- > Durant l'exercice les nouveaux managers ont été formés à l'utilisation de trames d'entretien pour les entretiens individuels.
- > Anton Kovtunencko, réfugié ukrainien, a été embauché en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2023.
- > 46 bénéficiaires au titre de la déclaration des travailleurs handicapés sont dans l'effectif de Poujoulat SA
- > Une alternante, issue de l'école de la 2^e chance, a été intégrée au sein de l'atelier de production.

Dialogue social : points sur les accords collectifs signés durant l'exercice 2022/2023

24 accords collectifs, pour 8 entreprises françaises du groupe, ont été signés durant l'exercice.



Pilier environnemental

ENJEU AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LIMITER L'EMPREINTE CARBONE

Le Groupe Poujoulat est pleinement engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique en tant qu'acteur économique mettant en marché des produits permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone des clients finaux (produits permettant le recours à des générateurs utilisant des énergies renouvelables, produits permettant d'accroître l'efficacité des systèmes utilisant une énergie fossile, fabrication et commercialisation de biocombustibles en substitution d'énergie fossile). Mais le groupe est également engagé en tant qu'utilisateur d'énergie en privilégiant des sources d'énergie renouvelable (biomasse pour le chauffage des principaux sites industriels) et en réduisant ses approvisionnements en électricité par l'utilisation de systèmes économes (éclairage, machines-outils, ...).

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer l'amélioration de son empreinte carbone (EC) et de son efficacité énergétique (EE), le groupe suit deux indicateurs de performance :

EC = Indice d'émissions de CO₂ (base 100 pour l'exercice 2018/19)

EE = Nombre de kWh d'électricité / heure travaillée

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

EC : 32,1 % (bilan carbone réalisé pour le site de Saint-Symphorien)

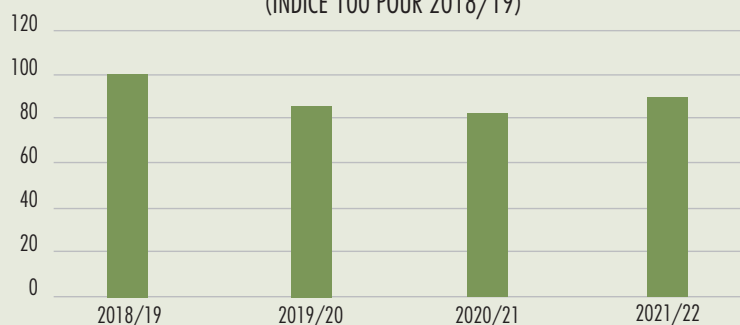
EE : 87,3 % (périmètre France)

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

- Mise en place de la première centrale solaire en autoconsommation du groupe et passage à un contrat de fourniture d'électricité verte via les garanties d'origine
- Signature d'un contrat de fourniture gaz vert chez Westaflex avec le fournisseur ENI
- Lancement du projet « décarbonation transport » avec 3 actions : mise en place d'un véhicule à carburant HVO 100 (6 % de réduction des GES est observée au terme de cette première action), optimisation des départs par zone de livraison et création d'une troisième plateforme logistique en cours
- Signature de la charte FRET21
- Poursuite de la politique de réduction des emballages

RÉSULTATS

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE POUJOULAT SA (INDICE 100 POUR 2018/19)



ICP EE : 9,5 KWH/HEURE TRAVAILLÉE

COMMENTAIRES ET ANALYSES

- Concernant l'aspect carbone, il faut noter plusieurs éléments :
 - le poids des intrants est majeur dans le bilan carbone (scope 3) puisque ceux-ci représentent 63 % des émissions. Le second poste est le fret avec près de 8 % des émissions. La mise en place d'une charte « achats responsables » vise à répondre à cette problématique,
 - les émissions au scope 1 sont faibles (6,3 %). Elles sont liées aux derniers usages du gaz,
 - si les émissions (scope 3) ont progressé au cours de l'exercice 2021/22 par rapport à 2020/21, il faut noter qu'elles restent inférieures à 2018/19 de 12 % malgré un chiffre d'affaires en progression de 21 % sur la même période.
- Concernant l'indicateur d'efficacité énergétique, on constate une augmentation due à la montée en charge des usines de bois énergie plus consommatrices d'électricité que l'activité métal par heure travaillée.

La sobriété, l'efficacité énergétique et les renouvelables au cœur de la transition du groupe !

1/ LA SOBRIÉTÉ :

Le Groupe Poujoulat a suivi les recommandations des Pouvoirs Publics qui ont annoncé un plan de sobriété énergétique le 6 octobre 2022 pour prévenir le passage de l'hiver 2022/2023 sous tension. En effet, entre les risques d'approvisionnement en gaz liés à la guerre en Ukraine et la faible disponibilité du parc nucléaire, l'État a souhaité sensibiliser les acteurs économiques et les citoyens aux économies d'énergie. L'objectif : baisser les consommations de 10 % d'ici 2024.

Le Groupe Poujoulat s'est donc engagé à réduire ses consommations énergétiques et s'inscrit naturellement dans cet effort collectif.

À compter du 1^{er} décembre 2022, la température des bureaux de l'ensemble des sites (métal et bois) a été abaissée à 19°C. Par ailleurs, chaque collaborateur a été sensibilisé à la maîtrise des consommations énergétiques.

2/ L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

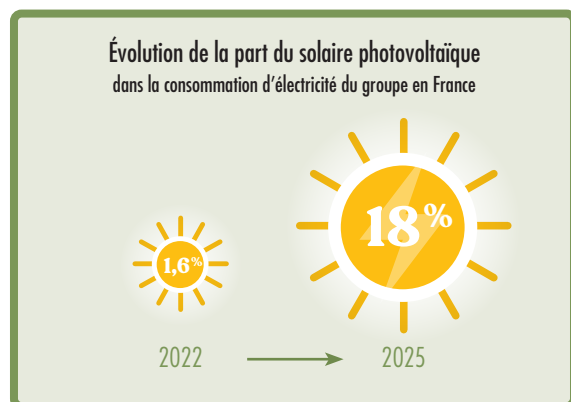
À côté de la sobriété, le Groupe Poujoulat s'attelle à déployer des actions d'efficacité énergétique, c'est-à-dire réduire ses consommations à service/confort constant ou supérieur.

Ainsi l'ensemble des sites en France est passé à l'éclairage basse consommation avec détecteur de présence.

Le renouvellement du parc machine s'accompagne de gain en matière de réduction des consommations énergétiques des process industriels quelle que soit la branche d'activité.

3/ LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Historiquement promoteur des bioénergies, le Groupe Poujoulat équipe depuis 2011 ses principaux sites de production de chaufferies biomasse pour couvrir tout ou partie de ses besoins de chauffage et de process (séchage). Depuis 2022, le Groupe Poujoulat a lancé un programme de solarisation de ses principaux sites de production.



Par ailleurs, le groupe continue de verdir son approvisionnement électrique avec un contrat groupe d'électricité renouvelable justifié par les garanties d'origine.

La décarbonation des transports domicile / travail : un partenariat pour agir :

Poujoulat s'est associé avec l'application BlaBlaCar Daily pour inciter les salariés du siège à utiliser l'application de covoiturage.



Covoiturer c'est plus écologique, plus convivial, génère moins de frais de déplacements quotidiens et c'est un moyen d'aider ceux qui n'ont pas de véhicule à se rendre au travail.

Une réunion d'explication du fonctionnement a été organisée le 27 septembre 2022 au siège pour présenter le fonctionnement, les avantages et répondre aux questions.

Chez Westaflex, on passe au gaz vert !

Eni fournisseur de gaz naturel fournit désormais un gaz certifié vert pour les consommations de Westaflex.

Cela signifie que le gaz consommé est issu d'une source renouvelable. Des déchets organiques dégradés dans un process de méthanisation fournissant un gaz renouvelable qui ne contribue pas à l'augmentation des émissions de CO₂.



Tôlerie Forézienne en transition :

Tôlerie Forézienne profite de ses projets d'extension pour accélérer en matière de transition énergétique. Sont ainsi programmés dans les trois prochaines années : un plan de maîtrise des énergies par sous-comptage des consommations, un projet d'installation de panneaux solaires et l'installation d'une chaufferie bois.

Pilier environnemental

ENJEU RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE AUX DÉCHETS

Réduire l'impact environnemental lié aux déchets est une priorité, cet enjeu répond à la fois à une éthique environnementale et à l'amélioration de la performance économique en réduisant des charges et en identifiant des voies de valorisation économique. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné. Quelle que soit la branche d'activité (conduits de cheminée, cheminées industrielles ou bois énergie), les responsables de site sont sensibilisés à cet enjeu majeur par le service QSE ou par des animateurs dédiés à ces problématiques.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Part des déchets recyclés ou valorisés (en %)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

91,2 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Le Groupe Poujoulat travaille avec un prestataire unique sur le périmètre France.

Le prestataire travaille sur trois voies de valorisations : le recyclage, la valorisation énergétique et le compostage. Lorsqu'aucune de ces trois voies n'est envisageable, les déchets sont enfouis. D'une façon générale, pour la branche métal ou bois énergie, un travail de réduction des chutes en amont (design to cost, rendement matière, écoconception) est envisagé pour réduire les quantités de déchets.

RÉSULTAT

96 %

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Cette année, l'indicateur ne tient pas compte des produits connexes produits par les activités des usines de production de bois de chauffage qui alimentent les chaufferies biomasse utiles au séchage (process). La mesure étant moins précise, il a été décidé de ne pas tenir compte de cette voie de valorisation énergétique. Les quantités de produits connexes ne sont ni comptabilisées au numérateur (déchets valorisés), ni au dénominateur (somme des déchets globale). L'indicateur est dès lors un peu dégradé car un site comme Bois-Factory 42 autoconsomme 100 % des « déchets » issus du fendage et de l'écorçage pour alimenter sa chaudière nécessaire au process de séchage. Début 2023, le Groupe Poujoulat a adhéré à Ecomaison, organisme agréé dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur pour le secteur du bâtiment.



Une initiative pour réduire les chutes de métaux

- **Fiabilisation de la pesée quotidienne des déchets**
- **Refonte de la zone déchetterie sur le site de Niort**
- **Sensibilisation via la remise d'un livret sur le tri sélectif à tous les nouveaux entrants**

Pilier sociétal

ENJEU

DÉVELOPPER LES VALEURS DE L'ENTREPRISE AU TRAVERS DU SPONSORING SPORTIF ET DU MÉCÉNAT ÉCOLOGIQUE, CULTUREL ET HUMANITAIRE

Le Groupe Poujoulat est fondamentalement attaché aux secteurs du sport, de la culture, de l'environnement et aux actions humanitaires. C'est la raison pour laquelle, en se reposant sur ses valeurs – l'humain, l'ancrage territorial, le progrès, le patrimoine et le développement durable – le groupe continue à soutenir des projets sportifs, culturels, environnementaux et humanitaires.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

Montant en euros dédié au sponsoring local, aux dons et au mécénat (sportif, humanitaire, culturel et environnemental)

100 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Poujoulat a, cette année encore, privilégié 4 thématiques dans le cadre de ses actions de sponsoring et de mécénat :

- **Le sport** avec un soutien au football, au rugby, au Volley-Ball, au judo, au surf avec une attention particulière pour la jeunesse
- **La culture** avec le soutien aux arts (peinture) et à la défense du patrimoine (Château de Chambord et Manufacture de Sèvres)
- **L'humanitaire** avec une action forte en soutien d'organisations non gouvernementales d'aide aux réfugiés dans le cadre de la guerre en Ukraine.
- **L'environnement** avec un soutien à la replantation forestière et à la préservation de la biodiversité via deux fonds « Plantons pour l'avenir » et « Agir pour la forêt ».



527 928 €

RÉSULTATS

(versus 524 639 € en 2021/2022)

La part sponsoring local représente 38 % tandis que la part allouée au mécénat et aux dons représente 62 %. Les actions humanitaires ont été plus nombreuses en raison du conflit en Ukraine.

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Le montant global alloué au sponsoring local et au mécénat est relativement stable. La répartition est néanmoins un peu différente avec un poids plus important au mécénat et dons.

Concernant le sponsoring local, le groupe a, cette année, souhaité accompagner trois jeunes sportives (voir page suivante). Ce soutien aux jeunes sportifs est une ligne directrice de la politique du Groupe Poujoulat en la matière.

Opération « poêles pour l'Ukraine »

Courant de l'hiver 2022/2023, Le Groupe Poujolat s'est associé à six fabricants d'appareils de chauffage au bois (Séguin, Focus, Invicta, Totem Fire, Jotul et Lorflam) et à la Protection Civile pour envoyer environ 200 appareils et leurs kits fumisterie en Ukraine. Cette opération coordonnée par le Syndicat des Énergies Renouvelables permettra de chauffer 2 000 personnes puisque les appareils seront installés prioritairement dans des établissements recevant du public (Hôpitaux, gymnase, ...).

Les 200 kits de fumisterie ont été fabriqués par Tôlerie Forézienne.

Trois jeunes sportives soutenues par Cheminées Poujolat

Toujours soucieux de soutenir les jeunes talents sportifs, Cheminées Poujolat a décidé d'accompagner trois jeunes sportives :



la surfeuse
Hina Conradi



la judoka
Pauline Cuq



la joueuse
de para badminton
Coraline Bergeron.

> Pour plus d'information :

voir les pages dédiées de la 1^{re} partie du rapport annuel !

Poujolat poursuit son soutien à la replantation forestière

Partenaire du fonds « Plantons pour l'avenir » depuis 2014, le Groupe Poujolat poursuit son soutien. Les impacts de ce soutien sont résumés dans l'iconographie suivante :



LE CERCLE DES CONTRIBUTIONS AUX ODD

Pilier sociétal

ENJEU DÉVELOPPER LA DÉMARCHE CONSOMÉRISTE

L'activité principale du Groupe Poujoulat est la fabrication et la commercialisation de conduits de cheminée pour des clients professionnels (installateurs, grossistes ou distributeurs). Le groupe est donc dans une démarche commerciale classiquement B to B. Pourtant, le groupe a choisi de développer un service intégré d'accompagnement pour les consommateurs/particuliers soucieux, en amont d'un projet ou même une fois l'installation réalisée, de recueillir des informations utiles et des conseils avisés pour que l'installation de chauffage fonctionne de façon optimale.

Un service consommateur a donc été créé. Il a pour objectif d'insuffler une démarche consomériste au sein de l'entreprise comme une véritable philosophie. Cette démarche concerne l'ensemble des services de l'entreprise et place le consommateur au cœur du système. Les objectifs de cette démarche consomériste et de la mise en place d'outils sont multiples :

- accompagner chaque consommateur quelle que soit la nature de sa demande (projet ou installation réalisée avec ou sans produit du groupe) pour lui apporter un conseil avisé,
- rendre les consommateurs ambassadeurs des produits,
- se différencier de la concurrence,
- donner une dimension nouvelle et des moyens supplémentaires à l'esprit de responsabilité qui anime la marque.

Échanger avec le consommateur sur ses envies et ses besoins pour que demain, consommer les marques du Groupe Poujoulat signifie « consommer mieux » aux yeux de tous nos consommateurs, nous intégrons cet état d'esprit consomériste dans notre système. Ainsi nous allons pouvoir les écouter, les comprendre et créer une réelle relation durable avec eux car la satisfaction du client et sa montée en compétence permettent de valoriser nos métiers et nos produits.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

La note moyenne obtenue pour les installateurs évalués entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 dans le cadre du service CAT-LEAD (évaluation dans les 60 jours qui suivent la mise en relation)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

Cet indicateur mesure la satisfaction client dans le cadre d'un service ayant reçu 7 884 demandes sur l'exercice (soit une baisse de 14 % par rapport à 2021/2022). Le taux de réponse de l'enquête de satisfaction est de 16 % (soit un niveau comparable à l'exercice précédent).

Le taux de couverture s'élève à 32,1 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

La démarche consomériste et le service consommateur correspondent à une politique centrée sur la satisfaction client et l'apport d'informations fiables et adaptées aux cas particuliers. Dans la démarche globale que conduit le groupe pour faire monter en compétence et améliorer la connaissance sur le chauffage, la combustion et l'efficacité énergétique, rappelons que le groupe transmet à ses parties prenantes les savoir-faire de l'AGECIC, certifié Qualiopi, en matière de formation et du CÉRIC, accrédité COFRAC, en matière de données scientifiques.

RÉSULTATS

Note de 2,6/5

(contre 3/5 lors de l'exercice précédent)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

L'appétence du consommateur pour des solutions bois énergie a généré beaucoup de sollicitations, de recherches d'informations, de demandes diverses et variées. La baisse de la note s'explique par un niveau très élevé de sollicitation des professionnels et des délais de réponse jugés trop longs par les consommateurs. On notera que le service « store locator » a reçu le double de demandes que lors de l'exercice précédent et que la page Facebook a enregistré une augmentation forte de « fans » (doublement en une année).

Pilier sociétal

ENJEU DÉVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES INCLUANT L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Le Groupe Poujoulat en qualité d'industriel sur ses différents segments de marché (conduits de cheminée, cheminées industrielles et bois énergie) sollicitent des fournisseurs de matières premières et de consommables. Le groupe attache une grande importance au sourcing auprès de fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui le manifestent par des engagements sociaux, environnementaux et sociétaux. En contrepartie, le groupe s'engage avec ses fournisseurs à privilégier les contrats de long terme, les fournisseurs locaux pour le bois, le paiement comptant, ...

Pour l'activité bois énergie, le Groupe Poujoulat souhaite travailler dans un cadre de durabilité maximisée auprès de ses fournisseurs de bois. Il privilégie ainsi les bois issus de forêts gérées durablement (PEFC) et prélevés dans un rayon kilométrique raisonnable autour des usines de production de bois de chauffage.

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Nombre de fournisseurs signataires de la charte achats responsables (résultats attendus courant de l'exercice 2020/21).
Rayon moyen pondéré d'approvisionnement de matière forestière (grumes, rondins) pour nos sites de productions de bois de chauffage et bois d'allumage

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

100 % (rayon approvisionnement bois)
43 % (charte fournisseur)

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

- **Charte achats responsables** : aux 55 fournisseurs critiques sollicités l'an dernier, se sont ajoutés 6 nouveaux fournisseurs critiques. 52 fournisseurs ont signé sur les 61 fournisseurs sollicités. À noter que désormais, chaque nouveau fournisseur est sollicité pour signer la charte. On entend par « fournisseur critique », tout partenaire de Poujoulat qui fournit un bien essentiel à l'activité de Poujoulat.
- **Approvisionnement bois** : intégration de BBKA dans le périmètre.

RÉSULTATS

Taux d'engagement des fournisseurs critiques sur la charte achats responsables : **85 %**
103,2 kilomètres (vs 107,4 km lors de l'exercice 2020/21)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Notre rayon d'approvisionnement moyen montre que nos produits sont « made in France », issus de forêts de proximité réduisant autant que possible les distances de transport en camion.

Concernant la charte achats responsables, l'ensemble des acheteurs des branches « métal » France seront formés pendant deux journées en juin 2023 aux achats responsables.

Euro Énergies s'engage dans le label « Bois de France »



D'ores et déjà certifié PEFC (chaîne de contrôle) et titulaire pour ses produits de la certification NF biocombustibles solides, Euro Énergies s'est engagé, par ailleurs, dans la démarche du label « Bois de France ».

Le label Bois de France garantit l'origine et le lieu de transformation du bois. C'est un gage de reconnaissance du travail de la filière forêt bois française. Le label Bois de France a été créé par les professionnels du bois, pour les professionnels. Il permet de structurer la filière et de la promouvoir autant pour les acteurs (fournisseurs de bois, transformateurs et négociants) que pour les prescripteurs, donneurs d'ordre et le grand public.

Pilier transversal

La transformation digitale désigne les changements associés à l'intégration de la technologie digitale dans tous les process et activités de l'entreprise, jusqu'à s'immiscer dans le business model. Elle se base sur plusieurs grands piliers : la mobilité, le temps réel, l'internet des objets, le big data et l'universalité d'internet. Elle est aujourd'hui incontournable pour garantir un haut niveau de satisfaction utilisateur (utilisateurs internes, clients, fournisseurs) à côté de la qualité et des conditions de contractualisation. La transformation digitale a bouleversé les chaînes de valeurs en plaçant encore davantage le besoin client au cœur de la stratégie de l'entreprise.

Elle modifie les habitudes de travail pour l'ensemble des salariés aux nouveaux outils, l'évolution constante des métiers et des modes de travail. Elle participe à toujours mieux répondre aux besoins de nos collaborateurs, clients et fournisseurs. Elle contribue à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan économique et social. Les intérêts de la digitalisation des services aux clients internes et externes sont multiples :

- positionner les clients au centre des échanges avec le groupe pour en améliorer la relation et la satisfaction,
- renforcer l'innovation et se différencier de la concurrence,
- améliorer la productivité des équipes internes,
- faciliter et accompagner les clients dans la distribution des produits du groupe,
- communiquer sur les spécificités des produits du groupe,
- s'adapter aux nouveaux usages induits par les nouvelles technologies digitales pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Projets réalisés au cours de l'exercice 2022/2023 :

- le changement de l'outil PIM a été conduit pour optimiser et fluidifier la gestion des datas produits,
- la refonte de l'outil de gestion DoP a été finalisée pour une meilleure utilisation et diffusion des informations réglementaires,
- le nouvel ERP de la branche bois énergie a été quasiment finalisé durant l'exercice, il est déployé actuellement,
- l'exercice a été marqué par le lancement du projet « ON BOARD » visant à mettre en place un nouvel ERP pour la branche conduits de cheminée,
- la digitalisation de la relation avec les partenaires transporteurs a été mise en place avec la mise en place de solutions de prise de rendez-vous pour améliorer l'efficacité opérationnelle des plateformes logistiques,
- l'exercice a été marqué par l'évolution de l'outil CAT-ESTIMATE permettant de donner plus d'autonomie et d'ergonomie aux clients en matière d'établissement et de validation de devis,
- la dématérialisation a été mise en place chez Tôlerie Forézienne pour les factures,
- enfin, la digitalisation des processus de recrutement a été mis en place visant notamment à raccourcir les délais de réponse aux candidats.

PROJETS EN COURS

Pour l'exercice 2023/2024, le programme de digitalisation est le suivant :

- poursuite du projet « ON BOARD »,



- refonte complète de l'espace professionnel pour unifier, simplifier et rendre plus ergonomique le service d'accompagnement des clients. Le système deviendra un véritable portail de services avec de nouvelles fonctionnalités permettant d'assurer un haut niveau de qualité d'informations et un gain de temps pour le réseau de clients. Ce projet a été nourri par les conclusions d'ateliers réunissant notamment des clients utilisateurs.

2. Faits marquants et activité du groupe au cours de l'exercice 2022/2023

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel ANC 2020-01.

Le chiffre d'affaires consolidé 2022/2023 en hausse de 33,0 %, s'élève à 401 998 milliers d'euros contre 302 243 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires à l'export poursuit sa progression, affichant une hausse de 18,9 % par rapport à l'exercice précédent.

La part à l'export représente 14,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 16,6 % l'exercice précédent, compte tenu de la forte croissance du chiffre d'affaires du segment bois énergie réalisé en France.

Elle se ventile de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
ROYAUME-UNI	12 101	9 555
ALLEMAGNE	11 193	9 641
BELGIQUE	8 786	6 702
SUISSE	8 091	7 202
DANEMARK	6 100	5 426
POLOGNE	5 327	4 462
PAYS-BAS	2 861	3 430
AUTRES PAYS SCANDINAVES	1 277	691
AUTRES PAYS UE	2 359	2 160
AUTRES PAYS HORS UE	1 541	898
TOTAL	59 635	50 167

- Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 34 360 milliers d'euros au 31 mars 2023 contre 21 290 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 33 960 milliers d'euros au 31 mars 2023 contre 20 890 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat courant s'élève à 33 484 milliers d'euros contre 20 517 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat net ressort à 26 158 milliers d'euros pour l'exercice contre 14 697 milliers d'euros l'exercice précédent. Il représente 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé contre 4,9 % l'exercice précédent.
- Le total du bilan net ressort à 291 368 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 252 585 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent.
- L'actif immobilisé net se situe à 125 529 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 110 795 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Les investissements principaux de l'exercice sont :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	706
Immobilisations corporelles :	
• Terrains, aménagements et constructions	8 342
• Agencements, matériels et outillages	13 692
• Autres immobilisations corporelles	1 513
TOTAL	24 253

Les aménagements et constructions comprennent notamment pour la branche conduits de cheminée le bâtiment du site de Niort qui abritera la nouvelle ligne de peinture, et pour la branche bois énergie la création de nouveaux bâtiments de stockage. Par ailleurs, des travaux de rénovation ont été réalisés.

Les autres investissements corporels portent sur l'amélioration des process industriels (automatisation, robotisation) et l'augmentation de nos capacités de production en France et à l'international.

3. Périmètre de consolidation au 31 mars 2023

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Conduits de cheminée et cheminées industrielles				
POUJOULAT SA, société mère	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
1. SA POUJOULAT	Belgique	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
2. SA POUJOULAT BELUX	Belgique	99,98 %	99,98 %	Intégration globale
3. SAS TÔLERIE FORÉZIENNE	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
4. SAS WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,82 %	99,82 %	Intégration globale
5. POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
6. POUJOULAT BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
7. POUJOULAT Sp z oo	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
9. POUJOULAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
10. POUJOULAT SWITZERLAND SA (ex CHIME-FLEX)	Suisse	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
11. TECHNI-FLEX SARL	Suisse	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
12. SAS BEIRENS	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
13. SAS MCC21 FRANCE	France	95,00 %	95,00 %	Intégration globale
14. VL STAAL A/S	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
15. DANSK SKORSTENS TEKNIK A/S	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT (SUITE) :				
Bois énergie				
16. SAS EURO ÉNERGIES	France	82,44 %	82,44 %	Intégration globale
17. SAS BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
18. SAS BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
19. SAS BOIS-FACTORY 70	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
20. SAS SEF 42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
21. SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
22. SAS LA BÛCHE FORESTIÈRE	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
23. SAS SOCIÉTÉ DE CARBONISATION & D'EMBALLAGE	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
SOCIÉTÉ MISE EN ÉQUIVALENCE :				
Bois énergie				
24. SAS BGDK	France	35,00 %	28,85 %	Mise en équivalence
25. SAS LORRAINE PELLETS	France	24,50 %	20,20 %	Mise en équivalence

Variations de l'exercice :

Entrées de périmètre :

Le 19 juillet 2022, notre filiale Euro Énergies a acquis 100 % des titres des sociétés suivantes

- La Bûche Forestière (LBF),
- SCI M2C Invest (M2CI),
- SOCIÉTÉ de Carbonisation & d'Emballage (SOCCEM),
- SCI Marchand-Corbin Invest (MCI).

Les deux SCI, M2CI et MCI, ont été fusionnées respectivement avec LBF et SOCCEM le 21 mars 2023.

Sorties de périmètre :

La société Amperya n'ayant plus d'activité, elle a été dissoute le 2 mars 2023 par Transmission Universelle de Patrimoine chez Poujoulat SA.

Variations de périmètre :

Poujoulat SA a acquis, en décembre 2022, les parts détenues par les actionnaires minoritaires des sociétés suisses Poujoulat Switzerland et Techni-Flex, passant ainsi sa détention de 90 % à 100 %.

4. Activité du groupe

Information sectorielle (En milliers d'euros)	31/03/2023			31/03/2022		
	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	236 828	165 171	401 998	197 541	104 702	302 243
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	22 958	11 001	33 960	15 650	5 240	20 890
Résultat courant avant impôt	22 928	10 556	33 484	15 710	4 807	20 517
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 601	8 558	26 158	10 652	4 045	14 697
Capacité d'autofinancement	23 968	12 195	36 163	19 218	7 151	26 370

Le Groupe Poujoulat clôture l'exercice 2022/2023 sur une croissance record de près de 33,0 %. Son chiffre d'affaires dépasse ainsi le seuil des 400 millions d'euros après avoir franchi le seuil des 300 millions d'euros sur l'exercice 2021/2022.

Cette croissance est liée d'une part à l'augmentation des volumes et d'autre part à l'augmentation des tarifs au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires du segment conduits de cheminée et cheminées industrielles progresse de 19,9 %, et celui du segment bois énergie de 57,8 %.

L'activité a été soutenue dans tous les pays dans lesquels le groupe est présent. Dans la branche conduits de cheminée et cheminées industrielles, la croissance à l'international a été supérieure à celle enregistrée sur le marché français.

L'organisation du groupe, son agilité ainsi que les investissements réalisés depuis 2 ans ont permis de répondre à la croissance du marché européen.

Les résultats sont à nouveau en net progrès et le Groupe Poujoulat affiche une rentabilité nette d'environ 6,5 % contre 5 % l'exercice précédent. Il a bénéficié pleinement de l'effet volume en maîtrisant ses charges de structure.

Le segment bois énergie confirme plus que jamais sa contribution aux résultats du groupe.

Le Groupe Poujolat a poursuivi sa stratégie de sécurisation de ses approvisionnements de matières premières et autres intrants. Par ailleurs, ses choix d'investissements dans les énergies renouvelables ont permis d'amortir partiellement la hausse des coûts de l'énergie qui s'est accentuée début 2023.

5. Perspectives du groupe

Le Groupe Poujolat bénéficie d'un positionnement stratégique unique qui lui permet de poursuivre sa croissance dans un environnement économique qui s'annonce moins porteur.

Il semble en effet acquis que le marché de la construction neuve devrait fortement ralentir dans les mois à venir. Les ventes des promoteurs et constructeurs ainsi que les permis de construire sont en baisse constante depuis 12 mois. Ceci est lié d'une part à la hausse des coûts, à l'augmentation des taux d'intérêt, à la raréfaction du foncier et à l'allongement des démarches administratives. Ce pan de marché représente une part réduite de notre activité et nous pouvons par ailleurs y progresser grâce à notre offre de produits adaptés à la RE2020 et répondant aux attentes des consommateurs.

Côté rénovation, le potentiel de développement reste énorme tant les enjeux de décarbonation et de performance énergétique sont importants. Dans un temps très court, nous aurons à remplacer un nombre très important d'appareils de chauffage impliquant de facto le remplacement des conduits de cheminée associés. Dans ce domaine également, le Groupe Poujolat propose des solutions à la fois efficaces, durables et personnalisables permettant d'équiper tous les logements anciens des technologies les plus performantes.

Dans le domaine des cheminées industrielles, nous pensons également que le marché offrira de grandes opportunités tant les niveaux d'investissements dans l'industrie, l'énergie et les réseaux de chaleur seront élevés dans les mois et années à venir. À l'échelle européenne, ce sont des centaines de milliards d'euros d'investissements par an qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation du plan « fit for 55 » européen.

Enfin, la branche bois énergie qui est en plein développement, va poursuivre sa marche en avant. Les investissements réalisés récemment, ainsi que les nouveaux partenariats, permettent d'accompagner la croissance de la demande. Une nouvelle usine située dans l'ouest de la France est par ailleurs en cours de développement.

Malgré les incertitudes actuelles, le Groupe Poujolat bénéficie d'une bonne visibilité. Il dispose de nombreux atouts et d'un fort potentiel de croissance pour accompagner ses marchés.

Pour répondre à cette croissance, le Groupe Poujolat poursuit son plan d'investissement significatif qui concerne tous ses métiers. Les objectifs recherchés sont l'augmentation des capacités industrielles et logistiques, l'amélioration de la productivité, l'accélération de la transformation digitale de nos activités, mais également le verdissement de notre mix énergétique.

Nous mettrons bientôt en service une nouvelle centrale photovoltaïque couvrant une part significative des consommations de notre siège social.

Un effort important sera également consacré à la formation et à l'apprentissage pour renforcer les compétences de nos équipes et répondre aux enjeux de transformation des entreprises du groupe.

Enfin, le Groupe Poujolat poursuivra ses efforts en matière de RSE, en accord avec sa stratégie de long terme.

À fin juin 2023 (T1 de l'exercice 2023/24), la croissance du Groupe Poujolat est supérieure à 5 %. Notre objectif, pour l'exercice, est une progression de 5 à 7 % de notre chiffre d'affaires consolidé, soit environ 430 millions d'euros. Cette croissance sera essentiellement liée aux volumes car nous avons fait le choix de stabiliser, autant que possible, nos tarifs pour accompagner nos clients.

Le chiffre d'affaires de la branche conduits de cheminée et cheminées industrielles devrait être stable tandis que celui de la branche bois énergie devrait progresser d'environ 15 %.

En termes de résultats, nous devons compenser l'augmentation de la masse salariale, des coûts énergétiques et des frais de transport par une meilleure productivité et une diversification accrue de nos achats.

Malgré les surcoûts auxquels nous serons confrontés, nous visons une rentabilité proche de celle de l'exercice passé, soit un EBITDA d'environ 10 % et un résultat net proche de 5 %.

6. Activité en matière de recherche et développement

Pour accélérer son développement et sa transformation, le Groupe Poujolat, qui s'appuie notamment sur les expertises du laboratoire CÉRIC, a maintenu une forte activité de recherche et développement concernant les conduits métalliques et les systèmes d'évacuation, les dispositifs de récupération d'énergie et le développement des énergies renouvelables (notamment le bois énergie).

Les dépenses de la période ressortent à 1 129 milliers d'euros, comptabilisées en charges.

7. Évènements importants

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

B. Rapport de gestion de Poujoulat SA

1. Examen des comptes sociaux

Les comptes annuels, qui vous sont soumis, sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe. Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 160 290 milliers d'euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%
Sorties de toit et accessoires	7
Conduits à double paroi	58
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	24
Autres produits	11
TOTAL	100

Par familles de clients	%
Distribution spécialisée	58
Constructeurs et installateurs	24
Spécialistes de la cheminée	11
Exportations	7
TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 11 526 milliers d'euros au 31 mars 2023 et se répartit ainsi :

(En milliers d'euros)	2022-2023	2021-2022
ROYAUME-UNI	3 592	2 872
BELGIQUE / PAYS-BAS	4 096	3 088
SUISSE	1 157	890
PAYS SCANDINAVES	863	504
POLOGNE	456	586
ITALIE	460	225
IRLANDE	33	62
ESPAGNE	149	119
ALLEMAGNE	85	114
AUTRES PAYS DE L'UE	49	43
AUTRES PAYS HORS UE	586	621
TOTAL	11 526	9 124

Le résultat d'exploitation s'élève à 17 601 milliers d'euros contre 14 362 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à - 699 milliers d'euros, contre - 244 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est de 16 902 milliers d'euros contre 14 118 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de - 81 milliers d'euros contre - 1 324 milliers d'euros l'exercice précédent.

La participation ressort à 1 569 milliers d'euros contre 1 126 milliers d'euros l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 3 928 milliers d'euros contre 3 637 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 11 324 milliers d'euros contre 8 031 milliers d'euros l'exercice précédent.

L'effectif moyen ressort à 673 salariés (356 ouvriers, 206 employés / techniciens / agents de maîtrise, 111 cadres et assimilés) contre 650 salariés à la clôture de l'exercice précédent.

L'intéressement ressort à 2 821 milliers d'euros contre 2 544 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le total du bilan net ressort à 196 891 milliers d'euros contre 179 744 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

L'actif immobilisé net se situe à 116 892 milliers d'euros contre 110 464 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les acquisitions de l'exercice, avant virement de poste à poste, se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	182
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 068
Terrains et aménagements	66
Bâtiments et agencements	484
Matériels et outillages	202
Autres immobilisations corporelles	368
Immobilisations corporelles en-cours	4 398
Avances et acomptes	2 550
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 609
Augmentation des participations et créances rattachées	3 661
Augmentation nette des autres immobilisations financières	948
TOTAL	12 859

Les acquisitions portent principalement sur la création de bâtiments industriels, l'amélioration des process industriels et la rénovation.

Les acquisitions de participations correspondent principalement à des opérations d'augmentations de capital et de rachats de titres auprès de minoritaires réalisées dans nos filiales suivantes :

- Poujoulat GmbH 2 000 milliers d'euros
- VL Staal 1 342 milliers d'euros
- Poujoulat Switzerland 284 milliers d'euros
- Techni-Flex 35 milliers d'euros

• L'actif net circulant ressort à 79 861 milliers d'euros, contre 69 191 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

• Les stocks nets passent globalement de 26 471 milliers d'euros à 40 332 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

• Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 25 352 milliers d'euros à 24 671 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

• Les autres créances passent de 14 816 milliers d'euros à 10 139 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

• Au passif, les capitaux propres s'établissent à 100 029 milliers d'euros contre 90 273 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent et représentent 50 % du total du bilan.

• Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 59 917 milliers d'euros, dont 25 663 milliers d'euros à plus d'un an, contre 54 389 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

• Les autres dettes ressortent à 35 966 milliers d'euros contre 34 136 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 est joint en annexe au présent rapport.

2. Filiales et participations

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du groupe.

3. Information sur les délais de paiement

Conformément à l'art D441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fournit les informations requises sur les délais de paiement, à savoir :

- nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice,
- nombre et montant total TTC des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice.

Article D. 441-6, I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et +)
A - TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT :					
Nombre de factures concernées	108	315	10	21	454
Montant total des factures concernées en TTC (En milliers d'euros)	66	32	2	134	233
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	0,05 %	0,02 %	0,00 %	0,10 %	0,17 %
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées :					
Nombre de factures exclues					56
Montant total des factures exclues en TTC (En milliers d'euros)					(4)

C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du Code de commerce) :

Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêt des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures d'achat.

Article D. 441-6, I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et +)
A - TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT :					
Nombre de factures concernées	607	406	48		1 061
Montant total des factures concernées en TTC (En milliers d'euros)	(349)	804	220		675
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	-0,18 %	0,41 %	0,11 %	0,00 %	0,35 %
B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES :					
Nombre de factures exclues					149
Montant total des factures exclues en TTC (En milliers d'euros)					758

C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-10 ou article L. 441-11 DU CODE DE COMMERCE) :

Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêt des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures de vente, elles-mêmes issues de la LME.

4. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2023 représentait moins de 0,2 % des actions. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2023.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la société d'une somme globale de 228 372 euros

correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

6. Activité en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CÉRIC et, le cas échéant, en collaboration avec la direction technique de la société. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2022-2023, ils s'élèvent à 1 116 milliers d'euros.

7. Perspectives

Suite à un exercice 2022/23 qui s'est avéré exceptionnel à plusieurs titres, la société Poujoulat SA prévoit une stabilité voire une légère baisse de son chiffre d'affaires pour 2023/24.

Poujoulat SA fait face à plusieurs situations de marchés :

- d'une part, un ralentissement temporaire du marché des appareils de chauffage aux granulés de bois. La très forte hausse du prix du combustible, lors de l'hiver dernier, a dissuadé de nombreux consommateurs d'investir dans de nouveaux équipements. Le granulé de bois a aujourd'hui retrouvé un niveau de prix compétitif. Il est aujourd'hui plus de 2 fois moins cher que le chauffage électrique. Le marché des poêles et chaudières devrait donc redémarrer prochainement,
- d'autre part, une baisse sensible des ventes de chaudières gaz individuelles, y compris dans la rénovation. Les annonces répétées du gouvernement, pour limiter le rôle du gaz dans le mix énergétique, pèsent sur le marché. Le parc d'appareils doit pourtant être renouvelé rapidement, 50 % des appareils étant anciens et peu performants. Tous ces appareils ne pouvant être remplacés par des pompes à chaleur, nous sommes convaincus qu'il existe un potentiel significatif de remplacement des anciennes chaudières.

Malgré ces difficultés de marché, la société Poujoulat SA va poursuivre ses actions pour accroître ses parts de marché en France et à l'international. Elle peut compter notamment sur le développement de ses filiales étrangères pour accroître ses ventes ainsi que sur la notoriété de sa marque « Cheminées Poujoulat ». Plusieurs campagnes télévisuelles ont ainsi été réalisées permettant d'installer encore plus fortement la marque auprès du grand public

Par ailleurs, la société Poujoulat SA va renforcer sa stratégie digitale en se déployant encore plus largement sur le web. Elle a aussi lancé sa nouvelle marque de design d'extérieur en métal OUTSTEEL. Sa gamme d'habillage de pompes à chaleur et de climatiseurs connaît un succès croissant.

Enfin, la société dispose d'une structure financière solide et de lignes de crédit lui permettant de faire face à ses ambitions de croissance.

8. Évolutions des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

La société Poujoulat SA a continué à accroître ses parts de marchés dans un contexte concurrentiel toujours intense. Elle renforce ainsi son rôle de leader européen du marché des conduits de cheminée et sorties de toit métalliques. Elle a continué à investir pour innover, accroître sa compétitivité, sécuriser ses capacités de production et développer la marque « Cheminées Poujoulat ».

Sur l'exercice 2022/23, la rentabilité a sensiblement augmenté grâce à :

- une forte croissance des ventes en France et à l'étranger,
- une politique tarifaire qui a permis de compenser une part significative des hausses des matières premières,
- un niveau de productivité élevé
- et enfin une bonne maîtrise des coûts.

Poujoulat SA conforte son niveau de rentabilité et réalise un résultat net supérieur à 7 % du chiffre d'affaires. Cette meilleure rentabilité permet d'amplifier les investissements en termes d'innovation et de capacités industrielles et logistiques.

Le taux d'endettement à long terme sur fonds propres reste à un niveau raisonnable, malgré un niveau d'investissement soutenu. La structure financière de la société Poujoulat SA ressort donc renforcée. Cette solidité financière est confirmée cette année par le relèvement de notre notation Banque de France dite « excellente ».

Rappelons par ailleurs que la société Poujoulat SA règle la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte, ce qui a pour résultat de sécuriser la chaîne d'approvisionnement en renforçant la trésorerie de ses partenaires.

9. Évènements importants survenus à date de clôture et effets post-clôture

Néant

10. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société.

Les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs Généraux ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

		Contrat de travail		Mandat / Directeur Général	Membre du conseil (jetons de présence)	Société disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint	Total par Mandataire
(En milliers d'euros)		Rémunérations brutes	Avantages en nature				
André PRUNIER	Membre du CA				27 900		27 900
Hedwige DE PENFENTENYO	Membre du CA				11 330		11 330
Jérôme COIRIER	Membre du CA				11 330		11 330
Florence COIRIER	Membre du CA				11 330		11 330
Frédéric COIRIER	Pdt du CA et Directeur Général		6 240	90 000	11 330	61 200	168 770
Gildas LÉAUTÉ	Directeur Commercial	106 800	4 068	30 600			141 468
Christophe ORDUREAU	Directeur Industriel	93 000	4 008	30 600			127 608
David PLAZANET	Directeur Administratif et Financier	91 800	4 956	30 600			127 356

II. Bourse et actionnariat

Après une augmentation du capital social de 24 000 000 d'euros par incorporation de réserves et création d'actions, approuvée par la précédente Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2022, le capital social de Poujoulat SA s'élève à 36 000 000 d'euros, réparti en 7 836 000 actions émises au pair, mises en circulation sur Euronext Growth Paris.

(En euros)	Nombre de titres	Montant
À L'OUVERTURE	1 959 000	12 000 000
Émis	5 877 000	24 000 000
Remboursés		
À LA CLÔTURE	7 836 000	36 000 000

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 877 000 actions nouvelles de même catégorie, émises au pair, et attribuées gratuitement aux Actionnaires selon la parité suivante :

- pour une action à vote double : 3 nouvelles actions à vote double,
- pour une action à vote simple : 3 nouvelles actions à vote simple.

Fin mai 2023, le cours de bourse de l'action Poujoulat SA s'établit à 25,60 euros, contre 25,00 euros au 31 mars 2023.

Durant l'exercice 2022-2023, 252 987 titres ont été échangés.

À fin mai 2023, le capital social se compose de 7 836 000 titres qui se répartissent comme suit :

- Famille COIRIER (SMFC, STAGE et SAS SOPREG) : 69,8 %
- Flottant : 28,8 %
- Autodétention : 1,4 %

* À notre connaissance :

- les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % : Amiral Gestion et Unexo,
- Ocean Participation a une détention directe ou indirecte supérieure à 5 %.

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opérations de vente ou d'achat de titres Poujoulat SA par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC, générant une obligation de déclaration spécifique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

12. Détention par Poujoulat SA de ses propres actions

À la clôture, la société Poujoulat SA détient 1,39 % de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018 et d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020.

Au titre de ces contrats confiés par Poujoulat SA à Portzamparc société de bourse, les opérations suivantes ont été réalisées en cours d'exercice :

Titres d'autocontrôle	Nombre de titres
TITRES AU 31 MARS 2022	21 670
Achats	355
Ventes	(1 393)
TITRES AU 31 OCTOBRE 2022	20 632
Émission de titres au pair	61 896
Achats	32 043
Ventes	(5 358)
TITRES AU 31 MARS 2023	109 213

Au cours de l'exercice 2022/2023, aucune opération sur actions propres n'a été réalisée en dehors des contrats présentés ci-dessus.

13. Projet de racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du commerce

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- une délégation pour une période de dix-huit mois,
- un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- un prix maximum d'achat fixé à 50 euros par action,
- les motifs d'acquisition suivants :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Poujoulat par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette autorisation met fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 septembre 2022 dans sa sixième résolution.

14. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	11 324 013
Reprise du report à nouveau créditeur antérieur	4 433
TOTAL	11 328 446

Affectation proposée (En euros)

Réserve légale	566 201
Dividendes	2 507 520
Autres réserves	8 254 000
Solde au report à nouveau	725
TOTAL	11 328 446

Le dividende par action serait de 0,32 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 2 507 520 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 97 522 188 euros.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt, sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 29 septembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

(En euros)	le 31/03/2020	le 31/03/2021	le 31/03/2022
Dividendes distribués	783 600	1 175 400	1 763 100
Dividendes par action	0,4	0,6	0,9
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	783 600	1 175 400	1 763 100
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

15. Conventions réglementées

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous vous informons qu'une nouvelle convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce a été autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, laquelle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Vos Commissaires aux Comptes sont dûment avisés de l'ensemble des conventions existantes (nouvelles et conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice écoulé), qu'ils ont mentionné dans leur rapport spécial.

16. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

17. Situation des mandats des membres du Conseil d'Administration

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'est arrivé à expiration.

18. Fixation du montant annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que l'enveloppe globale de la rémunération allouée par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2022 aux membres du Conseil d'Administration est de 73 220 euros.

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours, que nous vous proposons de fixer à 74 645 euros.

19. Situation des mandats des co-Commissaires aux Comptes

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes ne sont pas arrivés à expiration :

- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

C. Rapport sur le gouvernement de l'Entreprise

1. Informations sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10-1 alinéa 1^{er}, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Au 31 mars 2023, les administrateurs sont :

- Monsieur Frédéric COIRIER,
- Madame Florence COIRIER,
- Monsieur Jérôme COIRIER,
- Madame Hedwige DE PENFENTENYO,
- Monsieur André PRUNIER,

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 2 femmes et de 3 hommes.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration a décidé en date du 14 septembre 2018 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En tant que de besoin, nous vous rappelons également que Monsieur Frédéric COIRIER est assisté de 3 Directeurs Généraux Délégués, en la personne de :

- Monsieur Gildas LÉAUTÉ, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Commercial,
 - Monsieur Christophe ORDUREAU, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Industriel,
 - Monsieur David PLAZANET, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Administratif et Financier,
- tous nommés pour une durée de six (6) années, qui prendra fin :
- concernant Messieurs LÉAUTÉ et ORDUREAU, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,
 - concernant Monsieur PLAZANET, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur André PRUNIER,

- Administrateur de la SA Poujoulat

Madame Hedwige DE PENFENTENYO,

- Administratrice de la SA Poujoulat

Madame Florence COIRIER épouse GIRAUDON,

- Administratrice de la SA Poujoulat

Monsieur Jérôme COIRIER,

- Administrateur de la SA Poujoulat
- Président de la SAS Financière De Berce
- Président de la SAS Manco.Paris

Monsieur Frédéric COIRIER,

- Administrateur et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SA Poujoulat
- Président de la SAS STAGE
- Gérant de la société SMFC
- Représentant de la société SMFC, Présidente de la SAS SOPREG
- Directeur général de la SAS SOPREG
- Représentant permanent de Poujoulat SA, Présidente des sociétés :
 - SAS Tôlerie Forézienne
 - SAS Westaflex Bâtiment
 - Poujoulat SA (Belgique)
 - SAS Euro Énergies
 - SAS Beirens
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 36
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 42
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 70
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS SEF 42
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS BBKA
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS SOCCEM
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS La Bûche Forestière
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Beirens, elle-même Présidente de SAS MCC21 France
- Représentant permanent de Poujoulat SA, administrateur et Vice-Président de l'association AGÉCIC
- Administrateur et représentant permanent de Poujoulat SA (Belgique) dans Poujoulat Belux (Belgique)
- Administrateur unique de Poujoulat Switzerland SA (Ex Chime-Flex, Suisse)
- Gérant de Techni-Flex Sarl (Suisse)
- Président de Poujoulat UK Ltd (Royaume-Uni)

- Membre du Directoire de Poujolat Sp z oo
- Gérant de Poujolat GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL Staal (Danemark)
- Administrateur de DST (Danemark)
- Administrateur unique de Poujolat BV (Pays-Bas)

Monsieur Gildas LÉAUTÉ,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujolat
- Administrateur de VL Staal (Danemark)

Monsieur Christophe ORDUREAU,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujolat
- Directeur Général de la SAS Beirens

Monsieur David PLAZANET,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujolat

3. Conventions visées à l'article L 225-37-4 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital:

Entre la société SOPREG et la SAS Tôlerie Forézienne :

- Personne concernée : F. COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La société SOPREG a facturé à la société Tôlerie Forézienne des prestations de service pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023 pour un montant hors taxes de 6 000 euros et aucun remboursement de frais.

4. Récapitulatif des délégations accordées

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital. Suite au changement de mode de gouvernance adopté lors de l'AGE du 14 septembre 2018, ces délégations ont été transférées au Conseil d'administration dans la dixième résolution de cette même AGE.

A. Délégations de Compétences en termes d'augmentation de capital

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022
(7^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022
(8^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022
(9^e résolution)

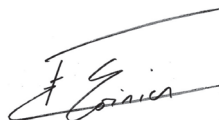
- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

B. Délégations de pouvoirs

Néant

Le Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration,
Le 28 juin 2023.



D. Résultats financiers

au cours des 5 derniers exercices

(En euros)	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	36 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000	7 836 000
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :					
Chiffre d'affaires hors taxes	111 476 897	108 114 813	108 362 391	135 166 119	160 290 058
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6 913 421	7 020 362	11 304 500	19 579 303	22 332 586
Impôts sur les bénéfices	(605 085)	205 348	1 544 543	3 636 909	3 928 348
Participation des salariés due au titre de l'exercice			197 210	1 126 258	1 568 923
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2 547 778	2 360 164	3 853 774	8 030 907	11 324 013
Montant des bénéfices distribués	783 600	783 600	1 175 400	1 763 100	2 507 520
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION* :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	3,84	3,48	4,88	7,56	2,15
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,30	1,20	1,97	4,10	1,45
Dividendes versés par action	0,4	0,4	0,6	0,9	0,32
4 - PERSONNEL :					
Nombre de salariés	700	685	646	650	673
Montant de la masse salariale	23 394 261	23 810 582	22 328 296	21 649 850	22 863 810
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	9 448 555	9 270 209	9 398 999	10 318 596	10 321 844

* En 2022/23, le nombre d'actions est passé de 1 959 000 à 7 836 000.

Comptes consolidés du Groupe Poujoulat au 31 mars 2023

A. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2023	31/03/2022
Chiffre d'affaires	XVII	401 998	302 243
Autres produits d'exploitation	XVIII	8 850	6 176
PRODUITS D'EXPLOITATION		410 849	308 419
Achats consommés	XIX	(201 961)	(134 743)
Charges externes	XX	(76 767)	(63 651)
Impôts et taxes	XXI	(3 652)	(3 965)
Charges de personnel (y compris participation)	XXII	(81 889)	(73 075)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (hors écarts d'acquisition)	XXIV	(12 220)	(11 696)
CHARGES D'EXPLOITATION		(376 489)	(287 129)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		34 360	21 290
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(400)	(400)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		33 960	20 890
Produits financiers		1 202	949
Charges financières		(1 677)	(1 322)
RÉSULTAT FINANCIER	XXV	(476)	(373)
Résultat courant avant impôt		33 484	20 517
Produits exceptionnels		1 447	2 091
Charges exceptionnelles		(892)	(1 577)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	XXVI	555	514
Impôts sur les résultats	XXVII	(8 313)	(6 265)
Résultat net des entreprises intégrées		25 726	14 766
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		432	(69)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		26 158	14 697
Intérêts minoritaires		1 515	724
Résultat net (part du groupe)		24 644	13 973
Nombre d'actions ordinaires en circulation		7 836 000	1 959 000
Résultat par action		3,14	7,13
Résultat dilué par action		3,14	7,13

Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

B. État de la situation financière consolidée

Bilan actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	31/03/2023	31/03/2022
Écarts d'acquisition	V	14 276	(4 470)	9 807	10 207
Immobilisations incorporelles	VI	9 491	(7 537)	1 953	1 801
Immobilisations corporelles	VI	241 880	(131 291)	110 589	96 263
Immobilisations financières	VII	2 486	(13)	2 473	2 444
Titres mis en équivalence		706		706	80
ACTIF IMMOBILISÉ		268 840	(143 311)	125 529	110 795
Stocks et en-cours	VIII	83 318	(892)	82 426	54 186
Clients et comptes rattachés	IX	59 773	(937)	58 835	52 616
Autres créances et comptes de régularisation	X	13 776		13 776	10 831
<i>Dont impôts différés - actif</i>	XI	254		254	19
Disponibilités	XII	10 802		10 802	24 156
ACTIF CIRCULANT		167 668	(1 829)	165 839	141 790
TOTAL ACTIF		436 508	(145 140)	291 368	252 585
Bilan passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes			31/03/2023	31/03/2022
Capital				36 000	12 000
Réserves				61 879	75 025
Résultat net (part du groupe)				24 644	13 973
Subventions d'investissement				2 643	1 411
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)				125 166	102 410
Intérêts minoritaires - réserves				5 948	5 186
Intérêts minoritaires - écart de conversion				(19)	(16)
Intérêts minoritaires - résultat				1 515	724
Intérêts minoritaires - subventions				245	198
INTÉRÊTS MINORITAIRES				7 689	6 091
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	XIII			132 856	108 501
PROVISIONS	XIV			6 110	6 963
Dettes financières	XV			80 011	71 848
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				35 613	33 096
Autres dettes et comptes de régularisation	XVI			36 779	32 176
<i>Dont impôts différés - passif</i>	XI			1 152	1 178
DETTES				152 403	137 120
TOTAL PASSIF				291 368	252 585

C. Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
RÉSULTAT NET TOTAL DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	26 158	14 697
Amortissements et provisions	9 601	9 693
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	400	400
Variation de l'impôt différé	25	602
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	580	1 377
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(432)	69
Quote-Part des subventions d'investissement		(481)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(170)	(469)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	36 162	26 370
Variation nette des stocks	(28 491)	3 900
Variation nette des créances	(6 463)	(14 142)
Variation nette des dettes	7 672	10 249
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I)	8 880	26 376
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	(706)	(172)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(24 253)	(15 057)
Acquisitions d'immobilisations financières	(1 271)	(1 025)
Dettes et créances sur acquisitions/cessions d'immobilisations	303	570
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(25 927)	(15 685)
Cessions d'immobilisations	922	793
Acquisition/Cession d'entités nette de la trésorerie acquise	(2 514)	(1 355)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(27 520)	(16 246)
Émissions d'emprunts	21 415	10 474
Remboursements d'emprunts	(11 194)	(17 612)
Variation des subventions d'investissement	147	749
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 751)	(1 162)
Augmentations / réductions de capital		3 178
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres	(800)	(17)
Variation des autres dettes financières	(264)	283
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	7 553	(4 107)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	(5)	36
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(11 092)	6 059
TRÉSORERIE : OUVERTURE	14 948	8 889
TRÉSORERIE : CLÔTURE	3 856	14 948

D. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserves du groupe	Subventions d'investissement	Résultat net (part du groupe)	Titres auto-contrôle	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires
SOLDE N-1	12 000	75 857	1 411	13 973	(831)	102 410	6 091
Variations de périmètre		161	34			195	(63)
Affectation du résultat N-1		13 973		(13 973)			
Distribution/ brut versé		(1 751)				(1 751)	
Variation de capital	24 000	(24 000)					
Résultat				24 644		24 644	1 515
Autres		(704)	1 198		(800)	(306)	146
Écart de conversion		(25)				(25)	
SOLDE N	36 000	63 511	2 643	24 644	(1 631)	125 166	7 689

E. Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 mars 2023

Généralités

Le Groupe Poujoulat est leader dans deux domaines d'activité :

1. Conduits de cheminée & cheminées industrielles :

systèmes d'évacuation de fumée métalliques pour la maison individuelle, l'habitat collectif, l'industrie, le tertiaire et la production d'énergie, ainsi que la conception, fabrication, installation et maintenance dans le domaine des grands ouvrages de cheminées industrielles.

2. Bois énergie :

commercialisation et fabrication de bois de chauffage, granulés de bois, bûches densifiées et allume-feux.

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2023 comprennent l'ensemble constitué par la société et ses filiales, désigné comme « le groupe ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Poujoulat SA (« la société ») est une entreprise française cotée sur le marché Euronext Growth.

Les comptes consolidés au 31 mars 2023 du Groupe Poujoulat ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juin 2023.

Note I. Principes comptables et règles de consolidation

a. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

b. Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du groupe.

Déterminés sur la base des informations et estimations disponibles lors de leur établissement, les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les principales estimations et hypothèses concernent l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, les tests de valeur des écarts d'acquisition.

Au 31 mars 2023, aucune modification relative aux modalités d'estimation de ces valeurs n'a été apportée.

Note II. Périmètre de consolidation au 31 mars 2023

a. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle exclusif de droit ou de fait sont intégrées globalement. Le règlement ANC 2020-01 définit le contrôle exclusif comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle par le groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « Résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Conduits de cheminée et cheminées industrielles				
POUJOLAT SA, société mère	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
1. SA POUJOLAT	Belgique	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
2. SA POUJOLAT BELUX	Belgique	99,98 %	99,98 %	Intégration globale
3. SAS TÔLERIE FORÉZIENNE	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
4. SAS WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,82 %	99,82 %	Intégration globale
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
7. POUJOLAT Sp z oo	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
9. POUJOLAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
10. POUJOLAT SWITZERLAND SA (ex CHIME-FLEX)	Suisse	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
11. TECHNIFLEX SARL	Suisse	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
12. SAS BEIRENS	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
13. SAS MCC21 FRANCE	France	95,00 %	95,00 %	Intégration globale
14. VL STAAL A/S	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
15. DANSK SKORSTENS TEKNIK A/S	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT (SUITE) :				
Bois énergie				
16. SAS EURO ÉNERGIES	France	82,44 %	82,44 %	Intégration globale
17. SAS BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
18. SAS BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
19. SAS BOIS-FACTORY 70	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
20. SAS SEF 42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
21. SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
22. SAS LA BÛCHE FORESTIÈRE	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
23. SAS SOCIÉTÉ DE CARBONISATION & D'EMBALLAGE	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
SOCIÉTÉ MISE EN ÉQUIVALENCE :				
Bois énergie				
24. SAS BGDK	France	35,00 %	28,85 %	Mise en équivalence
25. SAS LORRAINE PELLETS	France	24,50 %	20,20 %	Mise en équivalence

Entrées de périmètre :

Le 19 juillet 2022, notre filiale Euro Énergies a acquis 100 % des titres des sociétés suivantes

- La Bûche Forestière (LBF),
- SCI M2C Invest (M2CI),
- SOCIété de Carbonisation & d'Emballage (SOCCEM),
- SCI Marchand-Corbin Invest (MCI).

Les deux SCI M2CI et MCI ont été fusionnées respectivement avec LBF et SOCCEM le 21 mars 2023.

Sorties de périmètre :

La société Amperya n'ayant plus d'activité, elle a été dissoute le 2 mars 2023 par Transmission Universelle de Patrimoine chez Poujoulat SA.

Variations de périmètre :

Poujoulat SA a acquis, en décembre 2022, les parts détenues par les actionnaires minoritaires des sociétés suisses Poujoulat Switzerland et Techni-Flex, passant ainsi sa détention de 90 % à 100 %.

Note III. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire ainsi que la construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « conduits de cheminée & cheminées industrielles »,
- activités de négoce et de transformation de combustibles « bois énergie ».

	31/03/2023			31/03/2022		
	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	236 828	165 171	401 998	197 541	104 702	302 243
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	22 958	11 001	33 960	15 650	5 240	20 890
Résultat courant avant impôt	22 928	10 556	33 484	15 710	4 807	20 517
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 601	8 558	26 158	10 652	4 045	14 697
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	23 968	12 195	36 163	19 218	7 151	26 370
Investissements de la période						
Immobilisations incorporelles	683	23	706	170	488	658
Immobilisations corporelles	14 134	10 119	24 253	9 110	5 947	15 057
TOTAL ACQUISITIONS	14 817	10 142	24 959	9 280	6 435	15 715
Immobilisations nettes						
Immobilisations incorporelles	9 902	1 858	11 760	10 661	1 347	12 008
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	6 622	3 185	9 807	7 022	3 185	10 208
Immobilisations corporelles	60 068	50 521	110 589	52 951	43 312	96 263
Immobilisations financières	1 670	1 509	3 179	1 855	669	2 524
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	71 640	53 888	125 529	65 467	45 329	110 795
Dettes						
Dettes financières	40 063	39 948	80 011	43 516	28 332	71 848
Fournisseurs	18 517	17 096	35 613	21 838	11 258	33 096
Autres dettes	31 632	5 147	36 779	27 640	4 536	32 176
TOTAL DETTES	90 212	62 191	152 403	92 994	44 126	137 120

Note IV. Conversion des entreprises étrangères

Les états consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe Pouloulat. Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont convertis et comptabilisés au cours de l'opération dans la monnaie de présentation du groupe.

Note V. Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres, et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est réalisé et ses performances suivies.

L'amortissement des écarts d'acquisition du segment cheminées industrielles est prévu sur une durée de 20 ans, conformément à la règle selon laquelle les écarts d'acquisition dont la durée de vie est limitée sont amortis linéairement. En l'occurrence, nous constatons depuis plusieurs années une baisse des marchés traditionnels de notre branche cheminées industrielles. Celle-ci est liée à une contraction de l'industrie lourde en Europe mais également à une évolution profonde en matière d'environnement, de technologie et de réglementation. Le modèle économique actuellement pratiqué doit donc être remis en cause avec le développement de nouvelles offres et technologies auprès de nouveaux clients, notamment à l'international. Cette transformation est en cours mais elle nécessitera du temps. Elle justifie donc un amortissement sur une durée de 20 ans. Par ailleurs, aucun indice de perte de valeur complémentaire n'est identifiable sur l'exercice 2022/2023 eu égard aux perspectives d'activité du segment.

Les tests de valeur sont maintenus sur les autres segments du groupe, pour lesquels la direction a estimé une durée de vie illimitée des modèles de production, fondée sur la capacité du producteur à peser sur l'évolution des marchés. Aucune perte de valeur n'est identifiable sur le périmètre des activités conduits de cheminée et bois énergie.

Les tests de valeur seront réalisés au cours du deuxième semestre afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers (chiffre d'affaires, résultat). Le groupe considère que le prix de vente net est la valorisation la plus faible de la valeur recouvrable,
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à 5 ans établies par le service financier du groupe.

Ces plans sont validés par la direction.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « dotation aux amortissements des écarts d'acquisition » du compte de résultat, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le groupe.

Écarts d'acquisition au 31/03/2023 :

(En milliers d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
ÉCARTS D'ACQUISITION	14 276	(4 470)	9 807
TOTAL / Conduits de chem.	2 977	(1 900)	1 077
TOTAL / Cheminées indus.	8 114	(2 570)	5 545
TOTAL / Bois énergie	3 185		3 185

Les amortissements et dépréciations sont appréciés par segment et non par entité.

Note VI. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Brevets. 5 ans
- Logiciels. 1 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels informatiques et des frais de développement de sites internet, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

Immobilisations corporelles

a. Actifs

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Coûts ultérieurs

Le groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

c. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 à 50 ans
- Constructions - installations générales 10 à 15 ans
- Matériels et outillages 3 à 15 ans
- Agencements et aménagements 5 à 20 ans
- Matériels informatiques 3 à 10 ans
- Matériels de transport 3 à 15 ans
- Mobiliers et matériels de bureau 10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

Immobilisations brutes :

(En milliers d'euros)	31/03/2022	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	31/03/2023
Écarts d'acquisition	14 276					14 276
Frais de recherche et développement	1 051	1				1 052
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	7 692	705	(121)			8 275
Fonds commercial	27					27
Autres immobilisations incorporelles	136					136
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 182	706	(121)			23 767
Terrains	8 002	105	(72)	2	420	8 457
Agencements et aménagements de terrains	8 168	928				9 096
Constructions	87 144	6 804	(871)	(24)	845	93 899
Constructions sur sol d'autrui	4 025	505			236	4 766
Installations techniques, matériel & outillage	101 124	13 692	(1 425)	(29)	1 268	114 630
Autres immobilisations corporelles	10 187	1 513	(940)	(10)	282	11 033
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	218 650	23 547	(3 307)	(61)	3 051	241 880
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	241 832	24 253	(3 428)	(61)	3 051	265 647

Les acquisitions de l'exercice 2022/2023 portent principalement sur :

- le nouveau bâtiment du site de Niort qui abritera la nouvelle ligne de peinture ainsi que les nouveaux bâtiments de stockage réalisés dans la branche bois énergie,
- la rénovation des bâtiments industriels et administratifs,
- l'amélioration des processus industriels (automatisation, robotisation),
- l'augmentation des capacités de production en France et à l'international.

Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations apportées par les filiales SOCCEM et LBF.

Amortissements et dépréciations :

(En milliers d'euros)	31/03/2022	Dotations aux amortissements	Dotations aux dépréciations	Reprises	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31/03/2023
Écarts d'acquisition	(4 070)	(400)						(4 470)
Recherche et développement	(606)	(95)						(701)
Concessions, brevets & droits similaires	(6 363)	(444)		115			2	(6 691)
Fonds commercial	(27)							(27)
Autres immobilisations incorporelles	(109)	(10)						(119)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(11 174)	(949)		115			2	(12 007)
Agencements et aménagements de terrains	(2 108)	(541)						(2 649)
Constructions	(40 187)	(2 869)		668	19	(384)	(165)	(42 918)
Constructions sur sol d'autrui	(2 257)	(227)				(143)	165	(2 462)
Installations techniques, matériel & outillage	(70 621)	(5 585)	(263)	1 400	24	(735)	(21)	(75 802)
Autres immobilisations corporelles	(7 214)	(1 046)		865	2	(184)	62	(7 515)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(122 387)	(10 269)	(263)	2 933	45	(1 445)	40	(131 346)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ	(133 561)	(11 218)	(263)	3 048	45	(1 445)	42	(143 354)

Les reprises concernent principalement les sorties d'immobilisations citées ci-dessus.

Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations apportées par les filiales SOCCEM et LBF.

Note VII. Immobilisations financières

Le groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs. La direction détermine leur classification lors de la comptabilisation initiale.

Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.

Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

La perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat.

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Créances rattachées à des participations	441	319
Autres titres immobilisés	1 071	970
Autres créances immobilisées y compris dépôts	961	1 155
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 473	2 444
Titres mis en équivalence	706	80
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	3 179	2 524

Note VIII. Stocks et en-cours

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(En milliers d'euros)	31/03/2023			31/03/2022		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	37 696	(460)	37 236	22 196	(348)	21 848
En-cours de production de biens	6 885		6 884	5 198		5 198
En-cours de services	8		8			
Produits intermédiaires finis	14 802	(112)	14 689	11 080	(211)	10 869
Stocks marchandises	23 927	(320)	23 607	16 633	(362)	16 271
STOCKS ET EN-COURS	83 318	(892)	82 426	55 108	(921)	54 186

La hausse des stocks (+ 28 millions d'euros) est consécutive d'une part à la stratégie de sécurisation des volumes d'approvisionnement et d'autre part à la hausse importante des prix des matières premières.

Note IX. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite sur les créances douteuses, à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charge l'année où la capacité du groupe à les encaisser est atteinte.

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Clients et comptes rattachés	59 773	53 226
Prov, Clients et comptes rattachés - non courant	(937)	(610)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	58 835	52 616

La totalité des créances clients est à échéance à moins d'un an.

Note X. Autres créances et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Avances et acomptes versés sur commandes	1 172	222
Personnel et organismes sociaux	183	152
Créances fiscales	6 811	6 055
Dont impôts différés - actif	254	19
Créances diverses	1 431	6834
Charges à répartir	81	92
Écarts de conversion - actif	38	7
Charges constatées d'avance	4 059	3 618
AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	13 776	10 831

Note XI. Impôts différés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Impôts différés - actif	254	19
Impôts différés - passif	(1 152)	(1 178)
TOTAL	(898)	(1 160)

Au 31 mars 2023, aucun impôt différé actif n'est activé au titre de déficits reportables antérieurs, à l'exception de la filiale VL Staal (activation limitée à hauteur des impôts différés passifs).

Note XII. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend :

- les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles à l'actif,
- les concours bancaires au passif.

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	10 802	24 156
Trésorerie et équivalents de trésorerie - passif	(6 946)	(9 208)
TRÉSORERIE NETTE	3 856	14 948

Le groupe pratique le règlement comptant auprès de ses fournisseurs récurrents.

La trésorerie a été impactée par l'accroissement du besoin en fonds de roulement de 27 millions d'euros pour sécuriser les approvisionnements notamment.

Note XIII. Capitaux propres consolidés

Détail des capitaux propres part du groupe

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Capital de POUJOULAT SA	36 000	12 000
Réserve légale de POUJOULAT SA	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	(1 631)	(831)
Réserves de conversion	(19)	3
Autres réserves	62 329	74 654
Subvention d'investissements	2 045	1 411
Résultat consolidé	24 644	13 973
TOTAL CAPITAUX PROPRES	124 568	102 410

La société Poujoulat SA a réalisé une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles. Le capital social est ainsi dorénavant constitué de 7 836 000 actions, émises et entièrement libérées.

Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

La société a confié à Portzamparc, société de bourse, la gestion d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018, ainsi qu'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020. Les actions propres détenues sont comptabilisées dans les « autres immobilisations financières ».

Concernant le contrat de liquidité et le programme de rachat d'actions, au 1^{er} avril 2023, 37 401 titres ont été échangés. À la clôture de l'exercice, 109 213 titres sont auto-détenus pour une valeur de 1 631 milliers d'euros.

Note XIV. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(En milliers d'euros)	Ouvertures	Dotations	Dotations d'exploitation	Dotations financières	Dotations exceptionnelles	Reprises	Clôture
Écarts d'acquisition négatifs							478
Provisions pour litiges	1 279	132	132			(331)	1 081
Provisions pour pensions - retraites	5 677	11	11			(1 179)	4 509
Provisions pour perte de change	7	34		7			42
PROVISIONS	6 963	178	143	7		(1 509)	6 110

Écarts d'acquisition négatifs :

L'acquisition de la société SOCCEM a généré un écart d'acquisition négatif à hauteur de 478 milliers d'euros qui sera repris sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice prochain 2023/2024.

Détail des reprises :

(En milliers d'euros)	Reprises	Reprises d'exploitation - Utilisées	Reprises financières - Utilisées	Reprises exceptionnelles - Utilisées	Reprises d'exploitation - Non utilisées	Reprises financières - Non utilisées	Reprises exceptionnelles - Non utilisées
Provisions pour litiges	(331)	(331)					
Provisions pour pensions - retraites	(1 179)				(1 179)		
PROVISIONS	(1 509)	(1 509)					

Contentieux social

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 831 milliers d'euros.

Avantage du personnel

Régimes à cotisations définies :

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie :

- la valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du groupe à des organismes financiers,
- la variation de cet engagement est comptabilisée en résultat courant,
- les gains et pertes actuariels qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en résultat d'exploitation.

Ces régimes sont principalement des engagements de retraites, qui ne concernent que les sociétés françaises du groupe.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées,
- mode d'acquisition : prorata temporis,
- personnel concerné : ensemble des salariés,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- taux d'actualisation : 3,00 % y compris inflation (en hausse de +2,00 % par rapport au 31 mars 2022), ce taux est établi selon la moyenne sur 6 mois des taux des bons du Trésor et OAT 10 ans,
- taux de turnover : 2,50 %,
- taux de progression des salaires : 3,00 %,
- taux moyen de charges sociales : 40,00 %,
- table de mortalité : table TF00-02.

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent pour leur montant brut. Seules les sociétés françaises du groupe sont concernées par les engagements de retraite.

(En milliers d'euros)	Brut	Impôt différé	Net
31/03/2022	5 677	(1 418)	4 259
Augmentations imputées au compte de résultat	11	(3)	9
Diminutions imputées au compte de résultat	(1 179)	295	(884)
31/03/2023	4 509	(1 126)	3 383

Sensibilité des engagements

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du groupe. Les simulations ont consisté à faire varier le paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation.

Les impacts sont présentés dans ce tableau :

(En milliers d'euros)	Taux retenu 3,00 %	Simulation 2,50 %	Simulation 3,50 %
Engagement brut au 31/03/2023	4 509	4 840	4 220
SENSIBILITÉ		7 %	(6 %)

Note XV. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	72 899	62 385
Emprunts et dettes financières divers	166	238
Concours bancaires et Intérêts courus	6 946	9 225
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	80 011	71 848

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les dettes financières sont ventilées de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2023	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	72 899	12 652	38 911	21 336
Emprunts et dettes financières divers	166	166		
Concours bancaires et Intérêts courus	6 946	6 946		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	80 011	19 764	38 911	21 336

Le Groupe Poujolat a remboursé sur la période 11,2 millions d'euros, et souscrit 21,4 millions d'euros.

Note XVI. Autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Avances, acomptes reçus sur commandes	1 636	1 348
Dettes fiscales et sociales	27 328	24 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 834	3 337
Produits constatés d'avance	2 588	1 110
Dettes diverses	2 393	1 691
<i>Dont impôts différés - passif</i>	<i>1 152</i>	<i>1 178</i>
AUTRES DETTES	36 779	32 176

Note XVII. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/03/2023	%	31/03/2022	%
France	342 363	85 %	252 076	83 %
Export	59 635	15 %	50 167	17 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	401 998	100 %	302 243	100 %

Note XVIII. Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Production stockée	5 779	3 033
Production immobilisée	72	38
Subventions d'exploitation	483	287
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	56	21
Reprises sur provisions d'exploitation	331	706
Rep./Prov. engagements de retraite	1 179	535
Rep./Dépr. sur actif circulant	718	940
Autres produits	232	616
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 850	6 176

Note XIX. Achats consommés

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Achats de marchandises	(119 201)	(71 903)
Autres achats	(1 335)	(1 814)
Variations stocks de marchandises	7 268	(1 499)
Achats MP, fournitures & autres approvisionnements	(89 478)	(53 404)
Variations stocks MP, fournitures & autres appro.	13 392	3 525
Achats non stockés de matières et fournitures	(8 812)	(6 441)
Achats d'études et prestations de services	(3 796)	(3 207)
ACHATS CONSOMMÉS	(201 961)	(134 743)

Note XX. Charges externes

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Transport	(27 746)	(24 039)
Sous-traitance et services extérieurs	(24 671)	(19 583)
Honoraires et prestations	(6 179)	(4 850)
Communication et Déplacements	(8 629)	(6 609)
Locations et autres charges externes	(9 542)	(8 570)
CHARGES EXTERNES	(76 767)	(63 651)

Note XXI. Impôts et taxes

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 178)	(1 140)
Autres impôts et taxes	(2 474)	(2 825)
IMPÔTS ET TAXES	(3 652)	(3 965)

Note XXII. Charges de personnel

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Rémunérations du personnel	(57 702)	(53 352)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(22 103)	(18 232)
Autres charges de personnel	31	(164)
Participations des salariés	(2 115)	(1 327)
CHARGES DE PERSONNEL	(81 889)	(73 075)

Note XXIII. Effectif

	31/03/2023	31/03/2022
Cadres	212	205
Agents de maîtrise et techniciens	464	422
Ouvriers	849	797
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 525	1 424

Note XXIV. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Dotation aux amortissements des immobilisations hors écarts d'acquisition	(11 058)	(9 981)
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	(1 019)	(771)
Dotations / Prov. Engagements de retraite	(11)	(537)
Autres	(132)	(408)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS	(12 220)	(11 696)

Note XXV. Résultat financier

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Escomptes obtenus	848	731
Autres produits financiers	354	218
PRODUITS FINANCIERS	1 202	949
Charges d'intérêts	(1 136)	(783)
Autres charges financières	(542)	(539)
CHARGES FINANCIÈRES	(1 677)	(1 322)
RÉSULTAT FINANCIER	(476)	(373)

Note XXVI. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Produits de cession d'immobilisations	128	304
Subventions d'investissements virées au résultat	496	481
Reprises sur provisions à caractère exceptionnel		19
Autres produits exceptionnels	823	1 287
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 447	2 091
VNC des immobilisations cédées	(674)	(1 086)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(35)	(67)
Autres charges exceptionnelles	(183)	(424)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(892)	(1 577)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	555	514

Les autres produits exceptionnels concernent principalement des remboursements d'assurance.

Les VNC d'immobilisations portent principalement sur du matériel industriel pour 640 milliers d'euros.

Note XXVII. Charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Impôts exigibles	(8 287)	(5 661)
Impôts différés	(25)	(605)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(8 313)	(6 265)

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Charge d'impôt théorique	(8 610)	(5 358)
Variation des impôts différés	160	(363)
Différences permanentes	(602)	(119)
Impôt sur éléments taxés à taux réduit	(250)	263
Utilisation des déficits antérieurs	452	297
Différences temporaires	6	(111)
Effets des déficits non activés		(293)
Effets des différences de taux d'imposition	81	(306)
Effets d'impôt des dispositions fiscales locales	212	(83)
Autres variations	238	(191)
CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE	(8 313)	(6 265)

Note XXVIII. Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	34 882
Eng. donnés - locations < 1 an	887
Eng. donnés - locations > 1 an	1 895
Eng. donnés - cautions solidaires CT	9 844
Eng. donnés - cautions solidaires MT	22 255
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	7 359
Eng. reçus - garantie bancaire à première demande	150
Eng. reçus - hypothèque pari-passu	6 250
Eng. reçus - caution solidaire	959

Note XXX. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, elles s'élèvent à 1 129 milliers d'euros.

Note XXIX. Transactions avec les parties liées

Avec les sociétés liées non consolidées

La société SOPREG, Holding d'animation et actionnaire de Poujolat SA à hauteur de 47,3 %, fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais à différentes entités du groupe.

La société STAGE fournit des prestations de service en communication et refacture des frais.

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Prestations facturées par SOPREG	372	357
Comptes fournisseurs et autres dettes	25	
TOTAL	397	357

(En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Prestations facturées par STAGE	366	354
Comptes fournisseurs et autres dettes		
TOTAL	366	354

Avec les principaux dirigeants de la société mère

Les rémunérations allouées correspondent aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail, versées du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

- Conseil d'Administration 73 milliers d'euros
- Direction Générale (PDG et DGD) 182 milliers d'euros

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Note XXXI. Informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux

	GROUPE Y AUDIT		ACCIOR CONSULTANTS	
	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022
<i>(En milliers d'euros)</i>				
ÉMETTEUR :				
Examen des comptes	85	81	73	86
Autres diligences, prestations	5	11		
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	185	184		
Autres diligences, prestations				
TOTAL	274	276	73	86

	LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022
<i>(En milliers d'euros)</i>				
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	8	15	34	20
Autres diligences, prestations				
TOTAL	8	15	34	20

	E&Y (DK)		FIDAG (S)	
	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022
<i>(En milliers d'euros)</i>				
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	45	30	8	18
Autres diligences, prestations				
TOTAL	45	30	8	18

Note XXXII. Évènements post clôture

Aucune information significative n'est à relater.

Comptes sociaux de Poujoulat SA

au 31 mars 2023

A. Compte de résultat

(En milliers d'euros)	France	Export	2022/ 2023 TOTAL	2021/ 2022 TOTAL
Ventes de marchandises	51 379	2 879	54 258	49 897
Production vendue de biens	93 598	7 882	101 480	81 216
Production vendue de services	3 787	765	4 552	4 053
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	148 764	11 526	160 290	135 166
Production stockée			3 730	2 137
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			(5)	2
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges			1 203	1 995
Autres produits			54	104
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			165 272	139 404
Achats de marchandises			37 533	34 237
Variations de stocks de marchandises			(2 663)	(3 253)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 902	23 326
Variations de stocks de matières premières et approvisionnements			(7 402)	(3 369)
Autres achats et charges externes			37 848	30 992
Impôts, taxes et versements assimilés			2 019	2 261
Salaires et traitements			26 991	25 246
Charges sociales			10 322	10 293
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 204	4 382
Dotations aux provisions sur actif circulant			536	509
Dotations aux provisions pour risques et charges			65	147
Autres charges			316	271
CHARGES D'EXPLOITATION (II)			147 671	125 042
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 601	14 362

(En milliers d'euros)		France	Export	2022/ 2023 TOTAL	2021/ 2022 TOTAL
Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières				18	11
Autres intérêts et produits assimilés				690	646
Reprises sur provisions et transferts de charges				131	224
Différences positives de change				19	17
Produits nets sur cessions					
PRODUITS FINANCIERS (III)				858	898
Dotations financières, amortissements et provisions				615	565
Intérêts et charges assimilées				941	549
Différences négatives de change				1	28
CHARGES FINANCIÈRES (IV)				1 557	1 142
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)				(699)	(244)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)				16 902	14 118
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital				560	877
Reprises sur provisions et transferts de charges				206	154
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				766	1 031
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				6	49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				411	746
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				430	1 560
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				847	2 355
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				(81)	(1 324)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)				1 569	1 126
Impôts sur les bénéfices (VIII)				3 928	3 637
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)				166 896	141 333
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)				155 572	133 302
BÉNÉFICE				11 324	8 031

B. Bilan

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	31/03/2023			31/03/2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais de développement	770	466	304	372
Concessions, licences, brevets	5 217	4 756	461	794
Immobilisations incorporelles en cours	160		160	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	6 067	1 047	5 020	5 136
Constructions	48 215	26 230	21 985	21 787
Instal. techniques, mat. & outill. industriels	45 650	40 348	5 301	5 648
Autres immobilisations corporelles	3 664	2 647	1 017	854
Immobilisations en cours	3 601		3 601	1 087
Avances et acomptes	1 712		1 712	250
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :				
Participations	66 111	1 583	64 528	61 534
Créances rattachées à des participations	9 398		9 398	10 476
Autres titres immobilisés	1 012		1 012	914
Prêts	3		3	
Autres immobilisations financières	2 389		2 389	1 612
ACTIF IMMOBILISÉ	193 969	77 077	116 892	110 464
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières et approvisionnements	16 171	204	15 967	8 637
En-cours de production de biens	3 258		3 258	2 683
Produits intermédiaires et finis	9 788	102	9 686	6 437
Marchandises	11 739	318	11 421	8 714
CRÉANCES :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	25 066	395	24 671	25 352
Autres créances	10 939	800	10 139	14 816
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	2 000		2 000	
DISPONIBILITÉS	1 202		1 202	999
COMPTES DE RÉGULARISATION :				
Charges constatées d'avance	1 517		1 517	1 553
ACTIF CIRCULANT	81 680	1 819	79 861	69 191
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIFS	138		138	89
TOTAL ACTIF	275 787	78 896	196 891	179 744

PASSIF (En milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
Capital social	36 000	12 000
Réserves légales	1 200	1 200
Autres réserves	42 857	60 575
Report à nouveau	4	7
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 324	8 031
Subventions d'investissement	594	634
Provisions réglementées	8 050	7 826
CAPITAUX PROPRES	100 029	90 273
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	957	892
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	957	892
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ⁽¹⁾	32 903	34 130
Emprunts et dettes financières divers	27 014	20 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 463	18 564
Dettes fiscales et sociales	14 006	13 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 447	1 652
Autres dettes	50	53
Produits constatés d'avance		19
DETTES ⁽²⁾	95 883	88 525
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIFS	22	54
TOTAL PASSIF	196 891	179 744
⁽¹⁾ dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques	6	3 552
⁽²⁾ dont à plus d'un an	25 687	24 405
dont à moins d'un an	70 196	64 120

C. Annexe des comptes sociaux, principes, règles et méthodes comptables

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023 font apparaître :

- Un total bilan de 196 891 milliers d'euros,
- Un résultat net de 11 324 milliers d'euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 28 juin 2023 par le Conseil d'Administration de la société.

1. Faits significatifs

L'exercice a vu la poursuite de la guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022. Celle-ci continue à peser lourdement sur le prix de l'énergie pouvant créer par ailleurs des tensions sur la chaîne d'approvisionnement sans pour autant affecter directement nos marchés ou notre capacité de production.

La société a réalisé une opération d'augmentation de capital décrite dans le paragraphe 4 ci-dessous.

Pour faire suite à une décision prise en conseil d'administration en 2019, la filiale française Amperya 79 a fait l'objet d'une dissolution par Transmission Universelle de Patrimoine sur l'exercice.

La société a réalisé au cours de l'exercice des augmentations de capital dans ses filiales, dont le détail figure au paragraphe immobilisations financières.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3. Évènements intervenus à la date de clôture et effets post-clôture

Néant.

4. Titres composant le capital

Les titres de la société sont cotés sur Euronext Growth. Il ne s'agit pas d'un marché réglementé mais d'un système multilatéral de négociation.

Après une augmentation du capital social de 24 000 000 d'euros par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles, approuvée par la précédente Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2022, le nombre d'actions en circulation sur Euronext Growth est de 7 836 000, émises au pair.

(En euros)	Nombre de titres	Montant
À L'OUVERTURE	1 959 000	12 000 000
Émis	5 877 000	24 000 000
Remboursés		
À LA CLÔTURE	7 836 000	36 000 000

5. Ventilation de l'effectif

Effectif moyen sur l'exercice :

Employés	100
Ouvriers	356
Techniciens et agents de maîtrise	106
Cadres et assimilés	111
TOTAL	673

6. Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations allouées correspondent aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail.

(En milliers d'euros)	
Conseil d'Administration	73
Direction Générale (PDG et DGD)	182
TOTAL	255

7. Indemnités de fin de carrière

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie des Deux-Sèvres. L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

• Personnel concerné	Ensemble des salariés
• Méthode de calcul utilisée	Prospective
• Âge de départ	65 ans
• Taux de turnover	2,50 %
• Taux de progression des salaires	3,00 %
• Taux moyen de charges sociales	40,00 %
• Taux de rémunération	3,00 %
• Table de mortalité	TF00-02

Le taux de rémunération est établi selon la moyenne sur 6 mois des taux des bons du Trésor et OAT 10 ans.

La dette actuarielle s'élève à 3 144 milliers d'euros au 31 mars 2023. Les indemnités de fin de carrière ont diminué par rapport au 31 mars 2022 de 1 811 milliers d'euros.

8. Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

Dettes de la société garanties par des sûretés réelles	805
Cautions données pour le compte de sociétés liées	5 239
Engagement de crédit-bail mobilier	230
Engagement au titre des contrats de locations	1 366
Dont : à moins d'un an	912
à plus d'un an	454
Cautions reçues	1 863

(En milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Engagements de crédit-bail							
Constructions							
Installations techniques, etc...							
Autres immobilisations corporelles	72	387	72	158		230	21
Immobilisations en cours							
TOTAL	72	387	72	158		230	21

9. Résultat financier

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Produits	Charges
Produits et charges liées aux participations ⁽¹⁾	149	615
Intérêts et assimilés ⁽²⁾	690	941
Impact du change	19	1
TOTAL	858	1 557

⁽¹⁾ Titres VL STAAL 500

⁽²⁾ dont produits d'escomptes fournisseurs 514

dont charges d'escomptes clients 174

10. Résultat exceptionnel

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Produits	Charges
Pénalité amende fiscale		6
Opérations sur éléments d'actifs	341	411
Amortissements dérogatoires	206	430
Provisions pour hausse de prix		
Cession actions propres	179	
Quote-part subv investissement	40	
TOTAL	766	847

11. Impôts sur les bénéfices

Depuis l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2020, la société est mère d'un groupe intégré fiscalement.

> Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés

Selon la convention d'intégration :

- « la charge d'impôt supportée par la filiale, au titre de chaque exercice d'intégration, sera identique à celle dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor Public si elle n'avait pas été membre du groupe Intégré,
- si une décision de gestion fiscale concernant la filiale mais dictée par l'intérêt du groupe aboutit à majorer sa charge d'impôts telle que définie ci-dessus, le supplément correspondant sera supporté intégralement par la société mère,
- en cas de déficit ou de moins-value nette à long-terme, la filiale recevra, à titre définitif, de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette. »

> Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(En milliers d'euros)	Brut	IS	Net
Résultat courant avant impôt	16 902	(4 060)	12 842
Résultat exceptionnel	(81)	19	(62)
Participation des salariés aux résultats	(1 569)	113	(1 456)
RÉSULTAT NET	15 252	(3 928)	11 324

> Montants des accroissements et allègements de la dette future d'impôt à la clôture

Les montants significatifs des actifs et passifs d'impôt latents, provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Brut	IS
Participation des salariés aux résultats	(1 569)	392
C3S	(232)	58
Écart de conversion passif	(22)	6
TOTAL ALLÈGEMENTS	(1 823)	456
Écart de conversion actif	138	(35)
TOTAL ACCROISSEMENTS	138	(35)

12. Autres informations

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

> Produits à recevoir Montant

Clients et comptes rattachés

Clients, factures à établir 216

Autres créances

Fournisseurs, avoirs à recevoir 210

Autres produits à recevoir 51

Trésorerie

Intérêts courus à recevoir 1

Subventions

Subventions d'investissements à recevoir 450

TOTAL 928

> Charges à payer Montant

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits

Intérêts courus 18

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs, factures non parvenues 6 350

Dettes fiscales et sociales

Provisions sur congés payés 3 281

Provisions sur participations 1 569

Autres salaires et charges à payer 4 981

État, charges à payer 557

Autres dettes

Clients, avoirs à établir 50

TOTAL 16 806

> Transferts de charges Montant

Indemnités sociales et d'assurances 425

Remboursements de formations 99

Remboursements SFAC et sinistres 62

TOTAL 586

> Informations sectorielles Montant

La répartition du CA par zone géographique est la suivante :

France 148 764

Export 11 526

TOTAL 160 290

> Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CÉRIC et, le cas échéant, en collaboration avec la direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2022-2023, ils s'élèvent à 1 116 milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

> Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition. Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets.

> Production d'immobilisations

La production d'immobilisations est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'œuvre, ce dernier étant, le cas échéant, majoré d'un coefficient de frais généraux. Au cours de l'exercice 2022-2023, il n'a pas été constaté de production immobilisée.

(En milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, Créations	Virements de poste à poste	Cessions, mises hors service	Valeur brute en fin de l'exercice
Frais de développement	750		20		770
Autres immobilisations incorporelles	5 317	12	2	(114)	5 217
Immobilisations incorporelles en cours		170	(10)		160
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 067	182	12	(114)	6 147
Terrains	6 094	66		(93)	6 067
Constructions sur sol propre	38 062	484	862	(474)	38 934
Installations générales, agencements et aménagements	8 969		705	(392)	9 282
Installations techniques, matériels et outillages industriels	44 801	202	1 278	(251)	46 030
Matériel de transport	305	112		(12)	405
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 146	256	4	(528)	2 878
Immobilisations corporelles en cours	1 087	4 398	(1 775)	(109)	3 601
Avances et acomptes	250	2 550	(1 088)		1 712
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 714	8 068	(12)	(1 859)	108 909
TOTAL	108 781	8 250		(1 973)	115 056

Les acquisitions portent principalement sur la création de bâtiments industriels, l'amélioration des process industriels et la rénovation.

Immobilisations incorporelles et corporelles cédées au cours de l'exercice

(En milliers d'euros)	Valeur brute d'origine	Amortissements pratiqués	Frais de Cession	Valeur Résiduelle	Prix de Vente
Logiciels	114	(107)		7	
Terrains	93			93	93
Constructions sur sol propre	474	(275)		200	236
Installations Générales, agencement	392	(389)		2	
Matériel industriel	251	(250)		1	11
Matériel de transport	12	(12)			1
Matériel de bureau et informatique, mobilier	528	(528)			
Immobilisations en cours	109			109	
TOTAL GÉNÉRAL	1 973	(1 561)		412	341

Immobilisations financières

> Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent, ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

S'agissant de la détermination des plus ou moins-value de cession, la société utilise la méthode FIFO pour la valorisation des sorties de titres.

> Créances rattachées aux participations

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit :

- Poujolat UK Ltd pour 995 milliers d'euros
- VL Staal pour 8 403 milliers d'euros

> Autres immobilisations financières

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure au coût historique. Cette règle s'applique pour l'ensemble des parts, à l'exception de celles acquises au cours de l'exercice ou non entièrement libérées.

(En milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Virements poste à poste	Diminutions, cessions,	Valeur brute en fin d'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
Participations	62 617	2 319	1 342	(167)	66 111	64 528
Créances rattachées à des participations	10 476	1 150	(1 342)	(886)	9 398	9 398
Autres titres immobilisés	1 012				1 012	1 012
Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	1 612	803		(23)	2 392	2 392
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	75 717	4 272		(1 076)	78 913	77 330

⁽¹⁾ Dont contrats de liquidité et de rachat d'actions sont détaillés ci-dessous :

	Nombre actions		Prix moyen acquisition	Cours à la clôture	Brut	Montant Dépréciation	Net
	Début	clôture*					
Actions propres	21 670	109 213	14,86	25,00	1 631	N/A	1 631
Espèces	N/A	N/A	N/A	N/A	142	N/A	142

* Dont 61 896 liées à l'émission d'actions nouvelles

La société a confié à Portzamparc, société de bourse, la gestion d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018, ainsi qu'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020. Les actions propres détenues sont comptabilisées dans les « autres immobilisations financières ».

Les acquisitions de participations correspondent principalement à des opérations d'augmentations de capital et de rachats de titres auprès de minoritaires réalisés dans nos filiales suivantes :

- Poujolat GmbH 2 000 milliers d'euros
- VL Staal 1 342 milliers d'euros
- Poujolat Switzerland 284 milliers d'euros
- Techni-Flex 35 milliers d'euros

Les titres de participation de notre filiale Amperya 79 ont été sortis sur l'exercice pour un montant de 120 milliers d'euros.

Amortissements

L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste « Matériels et Outillages » est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments.

Les durées d'utilisation retenues par la société sont les suivantes :

- Frais de développement 4 à 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles 4 à 10 ans
- Constructions (gros œuvre) 40 ans
- Constructions (installations générales) 10 à 15 ans
- Agencements et aménagements 5 à 15 ans
- Installations tech., mat. et outillages 3 à 12 ans
- Matériels de transport 4 à 8 ans
- Matériels informatiques 3 à 10 ans
- Mobiliers et matériels de bureau 10 à 12 ans

(En milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augment. Dotation de l'exercice	Diminutions éléments sortis	Montant à la fin de l'exercice	Amortis. Linéaire	Amortis. Dégressif	Amortis. Dérogatoire Dotations	Amortis. Dérogatoire Reprises
Frais de développement	378	88		466	88			
Autres immobilisations incorporelles	4 523	340	(107)	4 756	340			(55)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 901	428	(107)	5 222	428			(55)
Terrains	958	89		1 047	89		7	(34)
Constructions sur sol propre	19 601	1 230	(275)	20 556	1 230		199	(59)
Installations générales, agenc., aménag.	5 642	420	(388)	5 674	420		34	(58)
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	38 773	1 827	(251)	40 349	286	1 541	14	
Installations générales, agenc., aménag. Divers	110	6		116	6		2	
Matériel de transport	152	64	(12)	204	64			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 715	140	(528)	2 327	140		3	
Emballages récupérables et divers								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 951	3 776	(1 454)	70 273	2 235	1 541	259	(151)
Frais d'acquisition de titres de participation								
Amortissement fiscal exceptionnel (Art 217 octies)	320	171		491			171	
TOTAL GÉNÉRAL	73 172	4 375	(1 561)	75 986	2 663	1 541	430	(206)

État des stocks et des provisions

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut. Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/03/2023	Provisions début d'exercice	Dotations	Reprises	Provisions fin exercice	Valeurs nettes 31/03/2023
Matières premières et approvisionnements	16 171	132	118	46	204	15 967
Produits en-cours	3 258					3 258
Produits finis	9 788	196	38	132	102	9 686
Stocks négoces	11 739	362	28	72	318	11 421
TOTAL	40 956	690	184	250	624	40 332

État des créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2023. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

(En milliers d'euros)

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ :			
Créances rattachées à des participations	9 398		9 398
Autres titres immobilisés	1 012		1 012
Prêts	3	3	
Autres immobilisations financières	2 389	1 773	616
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients douteux ou litigieux	149	120	29
Autres créances clients	24 918	24 918	
Personnel et comptes rattachés	71	71	
Impôts sur les bénéfices	1	1	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 550	1 550	
État - divers	450	450	
Groupe et associés	8 606	8 606	
Débiteurs divers	262	262	
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 517	1 517	
TOTAL	50 326	39 271	11 055

⁽¹⁾ Les charges constatées d'avance portent exclusivement des charges d'exploitation.

Provisions inscrites au bilan

(En milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions, reprises sur l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES :					
Provisions pour hausse des prix	1 179				1 179
Amortissements dérogatoires	6 647	430	(206)		6 871
Autres provisions réglementées					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :					
Provisions pour pénalités					
Provisions pour pertes de change	35	116		(35)	116
Autres provisions pour risques et charges	857	65	(41)	(40)	841
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION :					
Sur immobilisations financières ⁽¹⁾	1 181	500		(98)	1 583
Sur stocks et en-cours	690	184	(250)		624
Sur comptes clients ⁽²⁾	330	352	(286)		396
Autres provisions pour dépréciation	800				800
TOTAL	11 719	1 647	(783)	(173)	12 410
DOTATIONS ET REPRISES :					
D'exploitation		601	(577)	(40)	
Financières		616		(133)	
Exceptionnelles		430	(206)		

⁽¹⁾ Dont une provision de 500 milliers d'euros constituée au titre de notre filiale danoise VL Staal.⁽²⁾ Dont une reprise de 286 milliers d'euros correspondant aux litiges clients dénoués sur la période.

> Provision pour hausse des prix

Face à l'inflation des matières premières, il est constitué une provision pour hausse des prix à la clôture de l'exercice des éléments de stock, si la valeur unitaire d'inventaire de ladite matière ou dudit produit ou approvisionnement à la date de cette clôture est supérieure à 110 % de sa valeur unitaire d'inventaire à l'ouverture de l'exercice précédent ou à l'ouverture de l'exercice considéré.

Seuls les stocks peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour hausse des prix, à l'exclusion, par conséquent, des travaux en cours.

Au 31 mars 2023, la provision n'a pas été mouvementée.

État des dettes

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2023. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

(En milliers d'euros)	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
• à 1 an maximum à l'origine	6	6		
• à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾	32 897	7 234	17 254	8 409
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾⁽²⁾	54	54		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 463	20 463		
Personnel et comptes rattachés	7 460	7 460		
Sécurité sociale et organismes sociaux	4 203	4 203		
État : impôts sur les bénéfices	1 276	1 276		
État : taxe sur la valeur ajoutée	433	433		
État : autres impôts, taxes et assimilés	634	634		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 447	1 423	24	
Groupe et associés ⁽²⁾	26 960	26 960		
Autres dettes	50	50		
TOTAL	95 883	70 196	17 278	8 409
⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 050			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 734			
⁽²⁾ Divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2022	Affectation de résultat 2021/2022	Distribution de dividendes	Résultat 2022/2023	Augmentation de capital	Autres variations	31/03/2023
Capital	12 000				24 000		36 000
Réserve légale	1 200						1 200
Autres réserves	60 575	6 270	12		(24 000)		42 857
Report à nouveau	7	(2)					4
Résultat de l'exercice	8 031	(6 268)	(1 763)	11 324			11 324
Subvention d'investissement	634					(40)	594
Provisions réglementées	7 826					224	8 050
TOTAL CAPITAUX PROPRES	90 273		(1 751)	11 324		184	100 029

Tableau de financement

(En milliers d'euros)	2022/2023	2021/2022
RESSOURCES :		
Capacité d'autofinancement nette	16 249	13 541
Cessions :		
• d'immobilisations incorporelles		8
• d'immobilisations corporelles	341	381
• d'immobilisations financières		
• ou réductions d'immobilisations financières	1 246	1 330
Variations des comptes courants		
Augmentation des dettes financières à plus d'un an	9 050	4 398
Subventions		750
TOTAL RESSOURCES	26 886	20 408
EMPLOIS :		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1 751	1 162
Acquisitions :		
• d'immobilisations incorporelles	195	169
• d'immobilisations corporelles	8 055	3 378
• d'immobilisations financières	4 441	29 952
Diminution des dettes financières à plus d'un an	6 734	13 549
Réduction nette des capitaux propres		
Variations des comptes courants	(11 089)	(23 331)
TOTAL EMPLOIS	10 087	24 879
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	16 799	(4 471)

(En milliers d'euros)	2022/2023		2021/2022	
	Dégagement	Besoin	Dégagement	Besoin
A - VARIATION DES ACTIFS :				
Stocks et en-cours		13 795		8 759
Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes clients et comptes rattachés	615			4 298
Autres créances	344		413	
Comptes de régularisation		14		440
B - VARIATION DES DETTES :				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 899		4 721	
Dettes fiscales et sociales	157		3 861	
Autres dettes		208	553	
Comptes de régularisation		51	69	
TOTAUX	3 015	14 068	9 617	13 497
I - BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	11 053		3 880	
II - VARIATION NETTE TRÉSORERIE	5 746			8 351
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (I - II)	16 799		(4 471)	

Soldes intermédiaires de gestion

(En milliers d'euros)	2022/2023	%	2021/2022	%
Ventes de marchandises	54 258	100	49 897	100
Coût d'achat des marchandises	34 870	64	30 983	62
MARGE COMMERCIALE	19 388	36	18 914	38
Production vendue	106 032	65	85 269	62
Production stockée	3 730	2	2 137	2
PRODUCTION DE L'EXERCICE	109 762	67	87 406	64
PRODUCTION + VENTES	164 020	100	137 303	100
Coût d'achat des marchandises	34 870	21	30 983	23
Consommation en provenance de tiers	68 348	42	50 949	37
VALEUR AJOUTÉE	60 802	37	55 371	40
Subventions d'exploitation	(5)		2	
Impôts et taxes	2 019	1	2 261	2
Charges de personnel	37 313	23	35 540	26
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	21 465	13	17 572	13
Reprises, transfert charges	1 203	1	1 995	1
Autres produits	54		104	
Amortissements, dépréciations, provisions	4 805	3	5 038	4
Autres charges	316		271	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	17 601	11	14 362	10
Produits financiers	858	1	898	1
Charges financières	1 557	1	1 142	1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	16 902	10	14 118	10
Produits exceptionnels	766		1 031	1
Charges exceptionnelles	847	1	2 355	2
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(81)		(1 324)	(1)
Participation des salariés	1 569	1	1 126	
Impôt sur les bénéfices	3 928	2	3 637	3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 324	7	8 031	6
Produits de cessions d'éléments d'actif	341		389	
Valeur comptable des éléments cédés	411		746	
PLUS/MOINS VALUES SUR CESSIONS	(70)		(357)	

D. Tableau des filiales et participations

(En millions d'euros)										
Pays	Capital	Réserves & report avant affectation des résultats	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés par la société mère
					BRUTE	NETTE				
SAS TÔLERIE FORÉZIENNE	France	1 500	13 023	100,00	1 451	1 451			15 512	1 194
SAS WESTAFLEX BÂTIMENT	France	1 350	14 727	99,82	2 533	2 533			39 151	1 536
SAS BEIRENS	France	1 500	10 181	100,00	3 639	3 639			26 709	1 134
SAS EURO ÉNERGIES	France	30 005	51 562	82,44	30 708	30 708		3 000	159 372	6 794
SA POUJOLAT	Belgique	1 325	56	100,00	2 715	2 715			0	(5)
POUJOLAT BV	Pays-Bas	18	138	100,00	132	132	75		2 947	135
POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	599	135	100,00	1 020	1 020	1 086	341	10 620	365
POUJOLAT Sp z oo	Pologne	2 112	502	100,00	3 089	3 089	2 310	550	8 755	306
POUJOLAT GmbH	Allemagne	2 600	(2 935)	100,00	2 575	2 000	2 929	400	4 160	495
VL STAAL A/S	Danemark	2 349	1 479	100,00	15 186	14 186	8 403	537	18 499	(872)
POUJOLAT SWITZERLAND	Suisse	179	284	100,00	2 679	2 679	1 105		7 416	266
TECHN-FLEX	Suisse	36	(35)	100,00	335	335				
TOTAL					66 063	64 488	15 908	4 828		
TAUX DE CONVERSION UTILISÉ	HISTORIQUE	CLÔTURE	CLÔTURE						MOYEN	CLÔTURE

Rapport des cours de change au 31 mars 2023 pour les pays hors zone euro :
Royaume-Uni : 1 euro = 0,8792 GBP ; Pologne : 1 euro = 4,6700 PLN ; Danemark : 1 euro = 7,4485 DKK ; Suisse : 1 euro = 0,9968 CHF

Rapport de l'OTI (Organisme Tiers Indépendant)

relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration de Performance Extra-Financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/03/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de Performance Extra-Financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- s'agissant de la piste d'audit et plus particulièrement de la culture de la preuve, nous vous encourageons à sensibiliser vos filiales afin que ces dernières puissent disposer des pièces justificatives adéquates ;
- par ailleurs, en matière de données liées aux piliers environnemental et sociétal, nous invitons à élargir le périmètre des informations extra-financières ;
- et enfin, sans que cela impacte la conformité de votre Déclaration, nous vous recommandons d'étayer davantage les politiques et actions relatives aux enjeux identifiés comme étant majeurs.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous

avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre les mois juin et juillet sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration, service consommateurs, gestion des risques, qualité, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

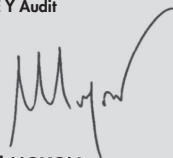
- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
 - et corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques relatifs au changement climatique et la qualité des produits/services et relation clients, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités précisée en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 6,5 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 26 juin 2023

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON
Associé Département Développement Durable

Pilier	Indicateurs clés de performance et indicateurs sélectionnés	Sélection d'entités contributrices	Taux de couverture des tests	Taux de couverture moyen par pilier
Social	Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	POUJOLAT SA SAS TOLERIE FORÉZIENNE SAS BEIRENS	40,5 %	93,6 %
	Nombre d'heures de formation dispensées	POUJOLAT SA	32 %	
Sociétal	Montant en euros dédié au sponsoring local, aux dons et au mécénat	Poujolat SA SAS Tolerie Forézienne SAS Westflex Bâtiment Poujolat Belux Poujolat BV Poujolat Sp z oo Poujolat UK Ltd Poujolat GmbH POUJOLAT SWITZERLAND SA SAS Beirens SAS MCC21 France VL STAAL a/s DST a/s SAS Euro énergies SAS BOIS-FACTORY 36 SAS BOIS-FACTORY 42 SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE SAS BOIS-FACTORY 70	100 %	69 %
	La note moyenne obtenues pour les installateurs évalués entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 dans le cadre du service CAT-LEAD	Poujolat SA	32 %	
	Nombre de signataires de la charte achats responsables	Poujolat SA	32%	
	Rayon moyen pondéré d'approvisionnement de matière forestière	SAS BOIS-FACTORY 36 SAS BOIS-FACTORY 42 SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE SAS BOIS-FACTORY 70	6,5 %	
Environnemental	Indice d'émissions de CO ₂ (base 100 pour l'exercice 2018/19)	Poujolat SA	32 %	70,2 %
	Nombre de kWh d'électricité / heure travaillée	Poujolat SA	32 %	
	Part des déchets recyclés ou valorisés (en %)	POUJOLAT SA	32 %	

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale de la Poujoulat SA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Poujoulat SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif pour un montant net global de 9 807 K€ font l'objet de tests de dépréciation réalisés par votre société selon les modalités décrites dans la note V de l'annexe.
 - L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
-

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

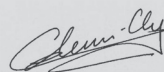
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIO CONSULTANTS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale de la Poujoulat SA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Poujoulat SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des éléments inscrits en comptabilité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité sauf pour les titres acquis au cours de l'exercice. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

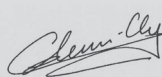
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIO CONSULTANTS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Relation avec la société Poujoulat Sp z oo

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric COIRIER,
Président du Conseil d'Administration de la société Poujoulat et
membre du directoire de Poujoulat Sp z oo

Convention : **Contrat de prêt**

• **Date de l'autorisation** : 28 mars 2023

• **Objet et modalités de la convention** :

Le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un contrat de prêt à sa filiale polonaise, la société Poujoulat Sp z oo d'un montant de 900 000 € sur une durée de 7 ans au taux de 2 %. La disponibilité des fonds est en date du 28 mars 2023.

• **Solde du prêt à la clôture de l'exercice** : 900 000 €

• **Produits comptabilisés sur l'exercice** : néant

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Relation avec la société STAGE

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric COIRIER,
Président du Conseil d'Administration de la société Poujoulat et
Président de la société STAGE

Convention : **Prestations administratives**

• **Date de l'autorisation** : 21 juillet 2022

• **Objet et modalités de la convention** :

À compter du 1^{er} octobre 2022, les prestations de la société STAGE ont été réévaluées à la somme mensuelle de 31 000 € HT. Ces prestations assurent la responsabilité de l'ensemble des éléments de documentation interne et institutionnelle de la société, la gestion des achats des espaces publicitaires pour le compte de la société Poujoulat et de ses filiales ainsi que la gestion des locaux de Paris.

• **Charges comptabilisées sur l'exercice** : 363 000 €

3. Relation avec la société SOPREG

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric COIRIER,
Président du Conseil d'Administration de la société Poujoulat et
Représentant de la société SMFC, Présidente de la société SOPREG

Convention : **Prestations de services**

• **Date de l'autorisation** : 21 juillet 2022

• **Objet et modalités de la convention** :

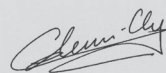
Les prestations de gestion d'animation du groupe de la société SOPREG au profit de la société Poujoulat ont été réévaluées à la somme mensuelle de 31 000 € HT à compter du 1^{er} octobre 2022, à laquelle s'ajoute le remboursement par la société Poujoulat des frais engagés par la société SOPREG dans le cadre des prestations.

• **Charges comptabilisées sur l'exercice** : 363 000 €

• **Remboursement frais sur l'exercice** : 24 593 €

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Céline DENUILLY
GRUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCOR CONSULTANTS

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 septembre 2023

L'ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de gestion du groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2023, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions
- Fixation du montant annuel de la rémunération des membres du Conseil d'Administration
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales

Première résolution

Approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ; Approbation des éventuelles charges non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 228 372 euros ayant donné lieu à imposition.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 11 324 013 euros de l'exercice de la manière suivante :

• Origines du résultat à affecter	
Résultat bénéficiaire de l'exercice	11 324 013 euros
Reprise du report à nouveau créancier antérieur	4 433 euros
TOTAL	11 328 446 euros
• Affectation proposée	
Réserve légale	
(5 % du bénéfice, arrondi à l'euro supérieur)	566 201 euros
Dividendes aux actionnaires	2 507 520 euros
Soit 0,32 euro par action	
Autres réserves	8 254 000 euros
Solde au report à nouveau	725 euros
TOTAL	11 328 446 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 507 520 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 15 octobre 2023, déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs, comme rappelé ci-après.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
 - soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. À défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.
- Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :
 - Exercice clos le 31 mars 2020 : 783 600,00 euros, soit 0,40 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %.
 - Exercice clos le 31 mars 2021 : 1 175 400,00 euros, soit 0,60 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %.
 - Exercice clos le 31 mars 2022 : 1 763 100,00 euros, soit 0,90 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %.

Quatrième résolution

Approbation des Conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Fixation du montant annuel de la rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 74 645 euros.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, autorise le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 16 septembre 2022, dans sa sixième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Poujoulat par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 19 590 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution

Procuration pour effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.